

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

3 C'est la faute à Ratzinger | Patrice Darteville

dossier

En danger, notre vie privée?

- 5 Une vie privée de vie privée | Frédéric Soumois
- 7 Nos libertés et le tracage électronique | Jacqueline Demesmaeker
- 9 Le traçage sur Internet | Virginie Fossoul
- 11 Loi antiterrorisme: «Les enquêteurs sont les premiers demandeurs de contrôles» | La rencontre de Stéphane Renard avec Alain Grignard.
- 13 Surveillance totalitaire ou sélection volontaire? | Mathieu Bietlot
- 15 La liberté qui opprime | Marc Jacquemain

RÉFLEXIONS

- 17 Laïcité - La Convention 2009 et l'assemblée générale | Patrice Darteville
- 18 La grande OPA de Benoît XVI | Pascal Martin
- 20 Des chroniques toujours très actuelles | Julien Dohet
- 21 Politique du divertissement ou divertissement de la politique? | Olivier Starquit
- 23 Au clair de la Lune... | André Koeckelenbergh

ENTRETIENS

- 25 Sans mobilité apparente | L'entretien de Jean Sloover avec Olivier Gabriel Marchal

ÉPOQUE

- 27 Presse - Chronique d'une mort annoncée | Michel Grodent

MONDE

- 29 Quand la justice internationale s'oppose à la paix immédiate | Colette Braeckman

CULTURE

- 31 Da Van Dyck a Bellotto: le charme discret de Turin à Bruxelles | Christian Jade
- 32 De Chirico fabriquait des rêves | Ben Durant
- 34 agenda

AVIS À NOS NOUVEAUX LECTEURS: ABONNEZ-VOUS!

C'est le meilleur moyen pour retrouver chaque mois nos dossiers, nos rubriques, nos informations vus à travers le prisme d'une pensée libre et sans dogme.

Une offre spéciale vous est réservée:

15€ pour un abonnement d'un an (11 numéros)

Vous recevrez votre premier numéro dès mai!

15€ à virer au compte 210-0624799-74 du CAL, en précisant «EDL PROMO 15€» Espace de Libertés, campus de la Plaine ULB, av. A. Fraiteur, 1050 Bruxelles - Tél: 02 627 68 68 - espace@cal.ulb.ac.be - Offre valable jusqu'au 30 avril 2009 et réservée uniquement aux nouveaux abonnés

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège, Luxembourg, Namur et Picardie.

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Directeur: Patrice Darteville,
Rédactrice en chef: Michèle Michiels,
Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet,
Production, administration et publicité: Fabienne Sergoyenne,
Iconographie: Michèle Michiels,
Comité de rédaction: Patrice Darteville, Xavier De Schutter, Julien Dohet, Jérôme Jamin, Yves Kengen, André Koeckelenbergh, Yolande Mendes da Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois.
Fondateur: Jean Schouters
Documentation: Anne Cugnon,
Impression: Kliemo.
ISSN 0775-2768
Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).



Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux - Ministère de la Communauté française.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture: © Andreea Manciu.

ABONNEMENT

11 numéros

Belgique: 20€
Étranger: 32€
par virement au compte n°210-0624799-74 du CAL.

Centre d'Action Laïque:
Campus de la Plaine ULB, CP 236,
avenue Arnaud Fraiteur,
1050 Bruxelles.
Tél. 02/627.68.68 -
Télécopie 02/627.68.61

TVA: BE 01 409 110 069
E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Editorial

C'est la faute à Ratzinger

Les récentes décisions de Benoît XVI et de tel ou tel autre prélat catholique ont, à juste titre, profondément heurté l'opinion européenne.

La levée de l'excommunication de quatre évêques intégristes en dit long sur la mentalité du pape et sur son hypocrisie: si l'unité de l'Église lui tient tant à cœur, il se garde bien, comme le rappelle Caroline Fourest, de l'invoquer pour réhabiliter les théologiens de la libération excommuniés¹. Mais la cruauté manifestée dans l'affaire Eluana² dépasse tout bon sens. Faut-il souhaiter à Berlusconi une longue agonie, qu'il est habituel depuis longtemps d'au moins écourter par l'abstention de traitement? D'autres prises de position, un peu moins connues, sont tout aussi inquiétantes. Le synode de 2008 sur la Bible a abouti à une déclaration du pape sur «les problèmes et les risques de l'exégèse moderne» et à une mise en garde contre une «lecture scientifique et sécularisée» de la Bible³. Richard Simon aux oubliettes! Le 22 décembre 2008, lors de la récente présentation des vœux à la Curie, Benoît XVI s'est emporté contre les *gender studies* qui mettent en question la nature du rôle des sexes: «ce qu'on exprime souvent et ce qu'on entend par le terme 'gender' se résout en définitive dans l'auto-émancipation de l'homme par rapport à la création et au créateur... de cette manière, [l'homme] vit contre la vérité⁴.

À qui la faute?

L'interprétation d'une situation qui n'est pas neuve, mais qui tourne au paroxystique, n'est pourtant pas si simple que mes condamnations le laissent entendre. À qui incombe la faute? La plupart des commentateurs paraissent la faire reposer sur le seul Benoît XVI. *Libération*⁵ est le plus entier et, à mon sens, le plus faux. En première page, il titre: «Faut-il changer de pape?». L'erreur est, selon moi, totale.

Le pape et ses évêques sont absurdes certes, mais ils sont dans une logique institutionnelle, doctrinale et historique qui n'est pas contournable. Ce qu'ils disent est conforme à la théologie la plus orthodoxe. Prenons un des pires, l'archevêque de Recife, successeur de Dom Helder Camara, qui condamne la mère et le médecin de la fillette de neuf ans violée qui s'est fait avorter. Le droit canon ne prévoit que sept cas d'excommunication, dont l'avortement. Quel est le sens d'exiger d'un évêque bon teint de dire autre chose s'il veut relever du catholicisme? De la même manière, les évêques intégristes sont dans la ligne traditionnelle, à un point près qui relève du détail archéologique ou historique.

Vatican II, c'est fini

Le détail, c'est Vatican II et Jean XXIII. Avant et après (y compris Paul VI, dont le rôle néfaste est souvent minoré), tout est dans le droit fil d'une tradition archaïque, bizarre, choquante et fondamentalement sans intérêt. Jean-Paul II avait un sens de l'opportunité politique pour parfois profiter d'une vague moderne porteuse (les droits de l'Homme) et la détourner. Ratzinger n'a pas cette habileté, mais le problème n'a pas changé: c'est la doctrine catholique qui est en cause, pas le pape actuel.

Soutenir ou espérer le contraire est plutôt sympathique de la part de chrétiens sincères, même se déclarant catholiques, mais sans plus grand lien avec l'Église. Je comprends leur peine. Ce-

pendant, les illusions peuvent se révéler pleines d'effets pervers et dangereux.

Vatican II a été possible parce que l'opinion des catholiques pratiquants (et parfois de leurs évêques) était critique vis-à-vis de l'institution. Ce monde s'est écroulé, peut-être par la faute de l'Église, mais aujourd'hui les descendants de ces chrétiens critiques vivent une spiritualité à la carte ou ont perdu la foi. Ils ne sont pas remplacés et leurs successeurs n'attendent plus rien du pape. «L'Église risque de devenir une secte» dit Hans Küng⁶. C'est vrai et c'est une secte autrement néfaste que les groupes microscopiques que l'on affuble de ce terme péjoratif pour les éliminer. L'idée que c'est la faute de Ratzinger mène à une autre idée conformiste et consensuelle: sans lui, nous pourrions tous nous entendre. Au fond, le pape est maltraité pour de bonnes raisons, mais aussi pour une mauvaise: l'irrépressible appétit contemporain pour une société consensuelle.

Comme le dit Olivier Roy: «il y a de moins en moins de valeurs communes entre croyants et incroyants... Tout l'espace de l'entre-deux disparaît: le religieux doit être explicite et l'adhésion complète⁷. Il ne faut pas sauver le catholicisme, il faut l'abandonner définitivement.

La rechristianisation impossible

On ne peut cependant dissimuler que derrière ces attitudes intégristes plus affirmées, il y a une volonté ou une tentation de rechristianisation, de réévangélisation. Peut-on lui prêter quelque chance? En Europe occidentale, le cas de l'Italie est troublant, mais demeure isolé. Berlusconi est suivi par la moitié des Italiens sur le refus de laisser mourir Eluana. L'Italie est certes caractérisée par un recul démocratique plus global. D'autres parties de l'Europe le sont aussi: la Flandre et les dernières élections en Carinthie (45,5% pour le parti de feu Jörg Haider) peuvent montrer un changement des mentalités, mais le lien entre politique et religion n'est pas forcément clair. On peut être d'extrême droite catholique, intégriste (comme Le Pen), païen (comme Hitler) ou athée (comme Faurisson).

L'agressivité des Églises s'est accrue, mais comme Olivier Roy, on peut penser qu'elle «est plutôt une conséquence de l'intériorisation du fait minoritaire... [ce] qui explique aussi en partie la multiplication des procès pour 'blasphème' ou 'diffamation'

La Reconquista par le haut, de type *Opus Dei*, n'est jamais sortie d'Espagne, où heureusement, elle ne rencontre même plus l'audience d'autan.

Il y a peut-être plus à craindre des religieux vagues mais profondément anti-athées, qui suscitent moins d'hostilité. Un récent numéro de l'hebdomadaire *Elle*⁸ publie un article sur le thème «parler de Dieu aux enfants quand on est athée». Une psychanalyste donne effrontément à l'enfant de parents athées le modèle de ses grands-parents qui eux «pensent que les morts sont au ciel, à côté du bon Dieu». Chacun est certes libre de faire sa propagande mais en cette affaire de religion, on ne voit pas de parole saine ou loyale.

Le désespoir est certes mauvais conseiller... mais ce n'est pas la faute à Ratzinger seul. ■

Patrice Darteville

¹ Caroline Fourest, «Saint-Pierre et ses brebis galeuses», *Le Monde* du 31 janvier 2009.

² Voir l'article de Pascal Martin, «La grande OPA de Benoît XVI», dans le présent numéro (pp. 18-19).

³ *Le Monde* des 26-27 octobre 2008.

⁴ Pierre Assouline, «Mauvais genre», *Le Monde* du 17 janvier 2009.

⁵ 19 mars 2009.

⁶ *Le Monde* du 25 février 2008.

⁷ *Le Monde* des 21-22 décembre 2008.

⁸ *Elle* du 27 décembre 2008 que je cite d'après Gérald Cusin «J'y crois pas, mais il faut que je t'en cause», *La Raison* n°538 (février 2009), p. 24.

EN DANGER, NOTRE VIE PRIVÉE?

- Une vie privée de vie privée
- Nos libertés et le traçage électronique
- Le traçage sur internet
- Loi antiterrorisme: «Les enquêteurs sont les premiers demandeurs de contrôles»
- Surveillance totalitaire ou sélection volontaire?
- La liberté qui opprime

Notre identité, nos allées et venues, nos contacts téléphoniques, nos achats... sont disséqués par la technologie, grâce notamment aux puces électroniques auxquelles rien n'échappe et qui dressent de nous des portraits par trop intimes.

Entre les indispensables données et contrôles et leurs excès, comment préserver nos libertés?

Et que fait la police?

UNE VIE PRIVÉE DE VIE PRIVÉE

Les progrès technologiques génèrent une quantité inimaginable de données personnelles. Leur interprétation croisée est de plus en plus aisée. Le débat sur une amélioration des garde-fous se fait attendre.

Depuis quelques semaines, Robert a un doute à propos de l'emploi du temps de Gilles, son fils adolescent. Celui-ci lui affirme qu'il rentre directement en tram de l'école, mais Robert pense, à certains indices, que Gilles fréquente d'autres gens avant que son père ne rentre assez tard du travail. Qu'à cela ne tienne: pour 20 euros, Robert a acheté un lecteur de cartes dans un supermarché et a gratuitement téléchargé un logiciel¹ qui est capable, en lisant son abonnement de tram, de lui révéler les trois derniers voyages que son fils a réalisés...

De la fiction? Pas du tout. La carte Mobib de la Stib, déjà distribuée à 170 000 exemplaires et qui sera généralisée pour le début de l'année prochaine, contient une puce RFID dont le cryptage est si facile à craquer qu'il ne résiste pas à un étudiant en informatique un peu doué... et à tous ceux qui peuvent se programmer la routine nécessaire. Conséquence: n'importe quel quidam plus ou moins bien intentionné peut obtenir ce même type d'information pour tous les voyageurs du transporteur bruxellois. Ou plutôt ceux qu'ils côtoient, puisque les informations contenues dans la puce ne sont pas transmises au-delà de 10 mètres. Après l'avoir longtemps nié, la Stib a dû reconnaître que ses puces avaient davantage de mémoire et moins de protection qu'elle ne l'affirmait.

La RFID, l'identification par radio-fréquences, n'a pas que des désavantages, loin de là. Vous l'utilisez sans doute déjà chaque jour. La clé de l'auto qui ouvre la porte sans actionner la serrure, c'est la RFID. Les étiquettes du supermarché qui sont mises à jour instantanément dans tous les points de vente sans intervention humaine, c'est la RFID. Le badge d'accès à votre bureau ou votre parking habituel, c'est la RFID. La salle d'opération où l'on vérifie d'une pression sur un lecteur que tous les instruments chirurgicaux sont en place, c'est la RFID. Payer son parcètre ou une boisson en rapprochant son téléphone mobile d'une borne, c'est la RFID. Cette technologie peut même porter une valeur éthique forte: pour lutter contre la contrebande de médicaments, une telle étiquette intelligente peut lourdement compliquer la vie des contrebandiers, qui font courir un risque aigu aux malades. Elle est aussi l'une des pistes développées pour lutter contre la contrebande de cigarettes. Identifier chaque farde de cigarettes, voire chaque paquet, rendrait impossible le fait que les cigarettiers inondent les marchés des pays émergents avec du tabac de contrebande, sans avoir versé les taxes qui alimenteront les budgets de la sécu qui devront un jour soigner les

malades du tabac. Même des espaces partagés, comme des bibliothèques, des équipements sportifs ou associatifs peuvent être davantage ouverts grâce à cette technologie, puisqu'on n'est plus obligé de disposer d'un gardien humain ou d'une multitude de clés.

UNE INTRUSION DANS L'INTIMITÉ DE CHACUN

Pourquoi cette technologie fait-elle donc faire un bond aux périls qui menacent notre vie privée? Parce que sa facilité d'emploi permet une collecte d'une telle masse d'informations que celles-ci peuvent dessiner, à votre propre insu, un portrait très intime du citoyen. Même si ces informations ont été collectées dans un but positif ou utile. Car au saut technologique correspond un saut social. Si vous présentez votre carte d'identité ou votre abonnement de tram, vous le faites sciemment, parfois certes sous la pression d'une obligation ou d'une sanction, mais vous savez quand, comment et quelles informations ont été communiquées à un tiers. Mais une puce RFID n'a pas besoin d'être visible pour donner des informations. Le «lecteur» géant qui peut lire les informations de dizaines de cartes simultanément peut parfaitement être construit dans un mur au large duquel vous passez et vous contrôler totalement à votre insu. Quand vous «badgez», vous devinez que cette info est enregistrée dans un appareil. Mais quand votre abonnement reste au chaud dans votre portefeuille, vous ne vous attendez pas à ce qu'il livre des données sans que vous en soyiez mis au courant. C'est pourtant ce que cette technologie permet, la puce RFID n'étant pas alimentée par une pile spécifique², utilisant le rayonnement extérieur du lecteur pour trouver l'énergie nécessaire à la communication. Si nous trouvons normal de nous signaler à l'entrée d'un immeuble, voire pratique de ne pas devoir attendre qu'un être humain valide notre statut, estimons-nous, dans la foulée, nécessaire de voir nos déplacements potentiellement pistés dans cet immeuble? Qui rencontre-t-il, combien de temps passe-t-il dans son bureau, est-il allé dans le bureau de X ce jour-là et même... combien de temps passe-t-il aux toilettes? Voilà des infos que vous ne désirez pas offrir au tout-venant et à votre insu. C'est cela qui constitue votre vie privée, votre *privacy*, et même et surtout si vous n'avez absolument rien à dissimuler. La question centrale est bien là: la carte RFID parle pour vous, même quand vous ne le savez pas³. À la Stib, elle dit votre trajet, votre utilisation détaillée des lignes et des transits, les alternatives que

¹ À l'adresse www.uclouvain.be/sites/security/mobib.html. Pour vérifier combien c'est aisément. Mais nous ne vous conseillons pas de faire comme Robert...

² En tout cas les plus courantes. Il en existe de plus élaborées qui nécessitent une alimentation électrique.

³ On lira une excellente synthèse de cette question dans Franck Dumortier, «Le fichage et le respect du droit à la vie privée», in *L'état des droits de l'Homme en Belgique. Rapport 2008*, Éditions Aden, 2009, 224pp. Les sites www.uclouvain.be/sites/security et du Centre de recherche informatique et droit des Facultés N-D de la Paix à Namur www.crid.be sont aussi riches en informations et enseignements. Enfin, le site www.avoxautre.be a développé une surveillance d'info, notamment sur la RFID.

■ Votre carte Mobib dit tout sur vos trajets, vos attentes, vos détours éventuels...

vous empruntez en cas d'incident, toutes informations qui pourraient, sans aucun doute, permettre des améliorations de l'offre de transports en commun. Mais elle dit aussi les écarts que vous faites avec une vie balisée et qui n'appartiennent, théoriquement, qu'à vous.

Or, cette technologie permet de multiplier les points de contrôle. Chaque puce ne coûte que 10 centimes, on en délivre six milliards par an et le marché afficherait une croissance annuelle de 66%. Du coup, la croissance des données disponibles est exponentielle. La carte d'identité nationale, le passeport contiennent des données électroniques piratables. Les cartes de crédit ou bancaires le sont également. Et dévoilent un deuxième péril, le *data mining*. Tout qui fait régulièrement des recherches sur Internet sait que le nombre de données accessibles est en croissance exponentielle, grâce au développement de la miniaturisation des systèmes d'enregistrement et à la chute des coûts. Une clé USB d'aujourd'hui coûte environ 1 euro pour 1 gigabit d'informations, soit 150 000 fois moins qu'il y a vingt ans pour la même contenance.

Cela contribue à mémoriser aisément des données à une échelle industrielle, quasi sans limites. Même les réseaux sociaux comme Facebook mettent sur la Toile des terrabytes d'informations plus ou moins privées. Officiellement au sujet des personnes concernées, mais officieusement à leur insu⁴. Pour des personnes qui en forment le projet, il n'est pas complexe d'intercepter des données «protégées» par la plupart de ces plateformes. À tel point que la police elle-même y glane parfois de précieux indices pour coincer des malfaiteurs, quand ce n'est pas le fisc qui y pioche des indices de train de vie ou des récits de dissimulation fiscale qui auraient dû rester au niveau de la communication privée dans le chef de leurs auteurs.

⁴ Impossible par exemple de sortir de Facebook. Si l'on se désactive, on sort du village global, mais les données jusqu'ici livrées restent enregistrées dans les ordinateurs du réseau... au cas où vous auriez un remords, bien entendu.

⁵ Aujourd'hui, la commission de contrôle de la vie privée n'agit quasi que sur dénonciation de faits ou demande préalable face à de nouveaux projets. Or, le fait même qu'une grande partie du fichage actuel se fasse à l'insu du citoyen enlève une grande partie de son efficacité à ce dispositif d'une loi qui a presque vingt ans.

LA PURE FICTION EST AUJOURD'HUI PLAUSIBLE

Il y a encore une dizaine d'années, l'image que donnent certains feuilletons américains qui montrent un spécialiste de la recherche d'informations se connecter à des dizaines de bases de données pour extraire la photo de l'album d'école d'un suspect, plus sa facture de blanchisserie, ses amendes payées il y a dix ans, les livres qu'il a empruntés à la bibliothèque et l'heure de son dernier achat avec sa carte de crédit, était une pure fiction. Aujourd'hui, elle est parfaitement plausible, notamment grâce à la dernière génération de langage de recherche qui fait tomber la plupart des anciennes limites liées à l'hétérogénéité des systèmes d'enregistrement des données.

La question est alors de savoir si les garde-fous actuels, notamment la loi belge de protection de la vie privée, qui instaure en principe la légitimité et la proportionnalité de chaque fichage, suffisent pour rencontrer les périls potentiels que font apparaître ces évolutions techniques et sociales. Sachant que 1,6 million de citoyens belges sont déjà fichés pour l'une ou l'autre raison par les polices de ce pays, imagine-t-on pouvoir demain y connecter le contenu de leurs achats au supermarché, le détail de leurs déplacements ou leur courrier bancaire? Seule une digne législation pourvue de moyens étendus de contrôle pourrait l'empêcher⁵. Ajoutons-y que la plupart de ces missions d'intérêt public sont aujourd'hui totalement ou partiellement confiées à des firmes privées et on finira par regarder son badge d'un autre œil... ■

Frédéric Soumois

DES PUCES AUX COOKIES, TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR...

NOS LIBERTÉS ET LE TRAÇAGE ÉLECTRONIQUE

Le traçage électronique, comme tant d'autres évolutions techniques, peut engendrer le meilleur et le pire. Il anime un débat de fond entre optimistes, qui y voient un remède à l'insécurité sous toutes ses formes, et pessimistes, qui y voient un moyen de matérialiser «Big Brother»¹.

Ce traçage peut prendre de nombreuses formes: de l'enregistrement de données personnelles «classiques» à la définition de données biométriques de plus en plus précises —des empreintes digitales aux empreintes génétiques—, en passant par le pistage de tous les citoyens grâce aux systèmes de radiolocalisation.

Dans le cadre de ses après-midi «Informatique et société», l'ESI² s'est intéressée en 2007 à l'un des aspects de cette vaste problématique: les techniques disponibles dans le domaine de l'identification électronique et les problèmes liés à leur utilisation. En 2008, pour prolonger la séance de 2007 (voir *Espace de Libertés* n° 355), l'ESI traitait du traçage électronique proprement dit. En effet, il ne peut y avoir de traçage électronique sans identification préalable de l'élément à tracer (personne, animal ou bien de consommation).

Le traçage par la technologie RFID (Radio Frequency Identification) est réalisé grâce aux «étiquettes» liées à divers objets dont la puce électronique peut communiquer avec l'extérieur à l'aide d'ondes électromagnétiques³. Les normes apparues dans les années 90 ont étendu les possibilités de ces systèmes ainsi que leur champ d'application. La différence fondamentale entre une étiquette RFID et les systèmes concurrents (code barres ou carte à puce) se trouve dans la possibilité de lire des informations à distance. Si cette caractéristique facilite de nombreuses démarches, elle fait naître des craintes au niveau de l'identification des personnes. En effet, une carte à puce ne peut être lue à l'insu de son propriétaire. Par contre, les informations d'une étiquette RFID peuvent être lues sans que son porteur le sache.

L'étiquette RFID comprend une puce électronique jointe à une antenne. La plupart des étiquettes sont passives, l'information qu'elles contiennent ne peut être lue que par un appareillage extérieur relié à un ordinateur qui contrôle le processus. D'autres étiquettes renferment une pile qui leur permet soit d'alimenter des capteurs qui mesureront certains paramètres d'ambiance (température), soit d'envoyer elles-mêmes des informations à un ordinateur. Ces puces actives ou semi-passives sont destinées au suivi de qualité des produits de grande consommation (vérification du respect de la chaîne du froid). On neutralise facilement une puce RFID en plaçant un écran

(papier aluminium) entre celle-ci et le lecteur, mais peu d'utilisateurs connaissent ce système.

Certaines personnes ne craignent pas de se faire poser une puce RFID à l'instar d'animaux de compagnie. Parmi les cas actuellement recensés, citons des clients VIP de discothèques qui s'identifient directement pour le paiement de leurs consommations (Danemark, Pays-Bas), mais aussi des malades suivant des traitements médicaux lourds qui transportent sur eux tout leur dossier médical (USA). Un problème potentiel de l'utilisation des lecteurs RFID a été peu investigué: on ignore presque tout de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé des personnes qui les côtoient quotidiennement.

L'utilisation des puces RFID dans les passeports belges a soulevé de nombreuses critiques: des chercheurs de l'UCL ont montré qu'aucun mécanisme de sécurité ne protégeait les informations qui s'y trouvaient⁴. La lecture des données à l'insu de leur porteur permettait à des personnes mal intentionnées de suivre le porteur, d'usurper son identité et de commettre des délits en son nom. Pour remédier à cela, un code est imprimé dans les nouveaux passeports. Il doit être encodé à la lecture de l'étiquette RFID pour accéder aux données. Il semblerait cependant que les algorithmes gérant ces codes ne sont pas très difficiles à «craquer».

UN ANONYMAT PAS GARANTI

Internet représente également une source d'information sur les personnes (voir l'article de V. Fossoul en pp. 9-10). La majorité de ses utilisateurs se sent protégée par l'anonymat des échanges sur le web. Cet anonymat n'est cependant pas garanti. Si la plupart des systèmes d'exploitation actuels masquent l'adresse du poste de travail d'où sont envoyés les messages, il est possible de retirer de nombreuses informations de l'en-tête des e-mails. Les cookies contiennent des informations déposées par les serveurs web sur les ordinateurs. Ils permettent entre autres d'envoyer à chaque utilisateur des publicités en relation avec ses centres d'intérêt déduits des sites fréquemment visités. Le blocage des cookies est toujours possible, mais au prix d'une limitation d'accès à des services intéressants pour l'utilisateur. Un

¹ Personnage de fiction du roman «1984» de George Orwell qui est devenu, surtout dans la culture anglo-saxonne, le symbole de l'État policier. Signalons également qu'au Pays-Bas, d'où elle est originaire, l'émission «Loft Story» s'appelle «Big Brother».

² École Supérieure d'Informatique: http://www.heb.be/esi/infosoc_fr.htm

³ *Introduction à la technologie RFID* par Michaël Hauppie (IUT «A» de Lille).

⁴ *Être tracé ou empêcher la traçabilité* par Olivier Markovitch (ULB).

grand nombre d'applications Internet (serveurs de mail ou moteurs de recherche) ne sont gratuits que parce que les publicitaires les financent. Grâce aux cookies, les fournisseurs de ces applications récoltent de nombreuses informations sur les habitudes des internautes. Cela permet de dégager des tendances utiles pour les annonceurs, et de rendre l'utilisation d'Internet parfois très désagréable vu le nombre de publicités non demandées qui s'affichent lors de simples opérations. En principe, ces informations ne permettent pas d'identifier

Malgré tout, il existe une large part d'interprétation de ces grands principes qui conduit à des conclusions contradictoires. Par exemple, une adresse IP⁵ est considérée en Belgique comme une donnée personnelle: un fournisseur d'accès peut retrouver l'adresse géographique d'une personne à partir de celle-ci. En France, par contre, certains jugements ont conclu qu'il ne s'agissait pas d'une donnée personnelle. Le traitement de telles données visant un but légitime et clairement défini est autorisé. La durée de conservation des données doit être limitée. Le propriétaire des données doit être averti de l'utilisation de ses données et doit pouvoir s'opposer à l'utilisation des informations qui le concernent. Les services publics ont le droit d'utiliser les données personnelles (sécurité sociale, etc.). De telles données peuvent aussi être utilisées dans le cadre d'opérations légales, comme la lutte contre la criminalité. Il est interdit de se servir de données sensibles, touchant à l'origine ethnique, aux convictions religieuses, ou à toute caractéristique pouvant mener à des discriminations.

QUESTION D'ÉQUILIBRE

Une directive européenne oblige les organismes transmettant des données par un moyen de télécommunication autre que la radio à effacer toutes les données de trafic et de communication dès qu'elles ne sont plus nécessaires à leur activité. En Europe, Google n'est impliqué dans aucune affaire touchant au respect de la vie privée. Le groupe de l'article 29 s'inquiète cependant dans une lettre adressée au président de Google de la durée de conservation des données de recherche des internautes (18 à 24 mois), de la durée de vie de ses cookies (30 ans!) ainsi que des possibilités de profilage des utilisateurs de leurs services.

Il s'avère donc très difficile de trouver un équilibre entre l'avancée de techniques qui facilitent notre vie, parfois même sauvent des vies, et le contrôle des excès entraînés par un usage abusif. C'est pourquoi une information de qualité sur ces sujets est indispensable, ainsi qu'une incitation à la réflexion sur la question centrale du débat: dans quelle mesure les avantages liés à ces nouvelles techniques contrebalancent-ils les risques qu'ils font courir à notre liberté? Dans ce cas comme dans tant d'autres, la défense de nos libertés passera par la volonté de chacun de rester informé et d'utiliser, si cela s'avère nécessaire, les moyens techniques et législatifs mis à sa disposition pour protéger ses droits.

Jacqueline Demesmaeker
Maître-assistante à l'École Supérieure d'Informatique
(Haute École de Bruxelles)

Internet: l'anonymat n'est en rien garanti.

précisément un utilisateur, mais il n'est pas impossible qu'une entreprise comme Google y arrive par recoulement, suite aux acquisitions d'entreprises du secteur. Une panoplie d'outils permet aux internautes d'éviter de recevoir des publicités indésirables ou de transmettre des informations confidentielles à des personnes non concernées. Les messages peuvent être chiffrés ou masqués à la vue des «espions» du net. Ces outils sont facilement accessibles mais inconnus de la majorité des utilisateurs courants.

Les grands principes de protection de la vie privée se retrouvent dans notre Constitution et dans la Convention européenne des droits de l'Homme⁵. La loi belge sur le traitement informatique de données concernant la vie privée des citoyens date de 1992, époque à laquelle Internet était encore peu développé. Dès 1995, la Commission européenne s'est intéressée au problème. Le «groupe de l'article 29» réunit des experts désignés pour traiter la protection des données informatiques liées à la vie privée. Le traitement visé comporte la récolte, le stockage, l'utilisation et le transfert de données. Les données à caractère personnel sont les informations permettant d'identifier une personne physique de façon directe (adresse, nom, etc.) ou indirecte (sexe, religion, etc.).

5 Principes juridiques en lien avec les technologies de traçage par François Dubuisson (ULB)

6 Tout ordinateur ou machine relié à Internet se voit attribuer une adresse IP. Ces adresses peuvent être fixes ou attribuées à chaque connexion.

© Reuters

LES INTERNAUTES ET LEURS DROITS

LE TRAÇAGE SUR INTERNET

Et si les turbulences actuelles allaient renforcer la protection de la vie privée?

La navigation sur Internet s'accompagne d'un traçage de tous les instants. Cependant, si les conséquences néfastes que représente ce traçage sur la vie privée sont bien réelles, elles sont souvent méconnues. En effet, combien d'internautes savent que les publicités qui s'affichent lors de leur navigation sont personnalisées et que deux internautes visitant la même page ne verront pas les mêmes publicités? Plus grave, certains sites ont été soupçonnés de pratiquer des politiques de prix différents en fonction du profil de l'internaute. À l'heure où ces profils se renforcent d'une dimension sociale grâce aux données fournies par les sites de socialisation tels que *myspace* ou *facebook*, il est important de rappeler que des règles protectrices de la vie privée existent et sont applicables au monde en ligne. Mais avant de s'aventurer dans les règles régissant le droit à la vie privée, il convient de voir à quelles situations s'appliquent ces règles, en d'autres mots, comment s'organise le traçage sur Internet?

LES TECHNIQUES DE TRAÇAGE

Avec Internet est né le métier de cybermarketeur, qui consiste à profiler les internautes afin de proposer à chaque internaute la publicité qui lui correspondrait le mieux. Ce profilage peut s'effectuer notamment au moyen de l'adresse IP, des cookies, de la saisie des mots-clés introduits par l'internaute ou encore via des logiciels espions. Les cookies constituent un outil particulièrement efficace pour les cybermarketeurs en ce qu'ils permettent l'envoi sur le disque dur de l'utilisateur et à son insu, de fichiers destinés à collecter des données et à les enregistrer. S'ils présentent une utilité certaine pour la facilité de la navigation sur Internet, par exemple en assurant la sauvegarde d'un mot de passe ou l'affichage du site dans la langue choisie par l'internaute, ils revêtent par ailleurs un véritable costume d'espion.

Le cas de *Double Clic* offre une illustration emblématique du danger potentiel que représentent les cookies pour la vie privée. *Double Clic* est une entreprise américaine qui place les publicités de ses clients sur Internet. Lorsqu'un internaute visite un des milliers de sites Internet fonctionnant avec *Double Clic*, cette dernière lui assigne un numéro d'identification unique, lequel est incorporé dans un cookie placé sur le disque dur de l'utilisateur. Ce numéro d'identification est ensuite systématiquement lu lors des passages de l'internaute sur d'autres sites affiliés à *Double Clic*. À partir là, le traçage des moindres faits et gestes de l'internaute peut commencer. L'identifiant unique placé par le

cookie permet de collecter des données telles que le genre de sites visités, les heures de connexion et autres données recueillies lors de la navigation sur Internet, toutes ces données étant sauvegardées sur les serveurs de *Double Clic*. Grâce à ces données, il est donc possible d'établir un profil assez précis de l'internaute qui se cache derrière l'identifiant unique qui lui a été assigné.

En 1999, *Double Clic* a souhaité fusionner avec une société de marketing direct, Abacus, de manière à permettre la fusion d'une part, de la base de données largement anonyme de *Double Clic*, et d'autre part, celle d'Abacus reprenant les noms et adresses de près de 90% des ménages américains. La création de cette énorme base de données ne s'est cependant pas faite au vu de l'émoi causé par cette annonce au sein de la population. Cependant, fin 2007, *Double Clic* a été rachetée par Google qui détient également un nombre considérable de données, la création d'un mégafichier n'aura pas été longtemps retardée...

À côté des cookies, il est également important de mentionner l'adresse IP, laquelle permet d'identifier les personnes se connectant à Internet. En effet, à chaque connexion sur Internet, une adresse IP est fournie par le fournisseur d'accès à Internet à ses clients. Cette donnée constitue en quelque sorte l'adresse de l'ordinateur se connectant à Internet. Du fait de la possibilité pour le fournisseur d'accès à Internet de faire le lien entre l'adresse IP et la personne utilisant cette adresse, il est aujourd'hui largement admis que l'adresse IP constitue généralement une donnée à caractère personnel. Cette qualification est importante car elle déclenche l'application des principales législations en matière de protection des données à caractère personnel.

LA RÉGLEMENTATION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Quelle législation est applicable à la protection des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée en Belgique?

La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et transposant la directive 95/46/CE offre une protection générale de la vie privée et des données à caractère

“S'IL N'EXISTE PAS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, LA LOI NE S'APPLIQUE PAS.”

Seules les «données sensibles» bénéficient d'un système de protection particulier.

personnel en Belgique. Cette loi n'interdit pas le traitement de données à caractère personnel, mais encadre celui-ci afin d'éviter certaines dérives.

Cette loi s'applique aux traitements de données à caractère personnel automatisés en tout ou en partie, le traitement consistant en toute opération appliquée à des données à caractère personnel. En vertu de cette loi, la personne dont les données sont traitées, désignée comme étant «la personne concernée», bénéficie de plusieurs droits, parmi lesquels le droit de savoir quelles informations sont traitées à son sujet, qui les traite et dans quel objectif, le droit de rectifier les informations fausses, le droit de s'opposer dans certains cas au traitement de ces données, en ce compris le droit de s'opposer, sans avoir à se justifier, à tout traitement de données qui aurait une finalité de marketing direct. Le responsable du traitement, à savoir la personne qui traite des données, est pour sa part sujet à plusieurs obligations, telles que l'obligation de mentionner la finalité du traitement, l'obligation de ne collecter que les données nécessaires à l'accomplissement de cette finalité et seulement pour la durée nécessaire à cette finalité ou encore l'obligation d'assurer la sécurité et la confidentialité de ces données. Outre ces principes, il ne faut pas oublier que le traitement de données est conditionné au respect du principe de légitimité. Ainsi, la loi prévoit plusieurs hypothèses dans lesquelles le traitement est autorisé, au premier rang desquelles figure le consentement de la personne concernée.

Par ailleurs, des règles particulières existent pour la protection des «données sensibles», à savoir celles qui se réfèrent à l'origine raciale, ethnique, aux opinions politiques, aux convictions religieuses, philosophiques ou encore les informations relatives à l'appartenance syndicale ou à la sexualité. Ces données bénéficient d'un système de protection particulier, leur traitement étant en principe interdit sauf exception prévue par la loi.

Enfin, il est également prévu qu'une décision produisant des effets juridiques à l'égard d'une personne ou l'affectant de

Mieux vaut en rire

Le prix d'une vantardise sur YouTube

«L'histoire de Joel Mason, 20 ans, de Canberra en Australie, devrait inciter ses homologues mordards à y réfléchir à deux fois avant de placer une petite vidéo de leurs «prestations» sur YouTube. Joel a parcouru, avec sa Kawasaki, les routes australiennes à des vitesses incroyables. Il a atteint des pics de 230km/h. Il a placé une petite vidéo de son exploit sur YouTube, l'accent clairement mis sur son compteur», rapporte 6minutes Business. Résultat: retrait du permis de conduire pour deux ans et une peine de travaux d'intérêt public de 300 heures.

manière significative ne peut être prise sur le seul fondement d'un traitement automatisé de données destiné à évaluer certains aspects de sa personnalité.

LA QUESTION DE L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION

La question de l'application de cette législation à Internet ne s'est jamais posée si ce n'est que le régime décrit ci-dessus repose sur la notion de donnée à caractère personnel, élément déclencheur de l'application de la loi. S'il n'existe pas de données à caractère personnel, la loi ne s'applique pas. Et c'est sans surprise sur ce point que le traçage sur Internet pose problème. En effet, une donnée à caractère personnel est définie comme étant une information relative à une personne identifiée ou identifiable. Pourtant, il faut s'accorder sur le sens à donner à la notion d'identification: doit-on pouvoir formellement identifier une personne ou pas? Dans le cadre des cookies, des décisions peuvent être prises sur la base du profil d'un internaute et il n'est pas nécessaire de déterminer qui est réellement cet internaute. Peut-on pour autant considérer que nous nous trouvons en présence d'une information relative à une personne identifiable? Sommes-nous dans le champ d'application de la loi? Une première observation à faire sur ce point est que si une personne ne peut toujours être formellement identifiée dans le cadre du traçage sur Internet, l'impact sur sa vie privée est lui bien réel. En effet, des décisions vont être prises sur la base du profil constitué d'un internaute, ces décisions pouvant affecter cet internaute et ce alors même que son profil ne correspondrait pas à la réalité. Sur la base de ce constat, les différentes autorités de contrôle en matière de vie privée [en Belgique, il s'agit de la Commission pour la protection de la vie privée] s'accordent à dire que la notion de données à caractère personnel doit s'entendre de manière large et que les traitements de données qui se font à l'occasion du traçage sur Internet tombent en principe dans le champ d'application de la loi. Par ailleurs, des législations mieux adaptées aux nouvelles technologies ont été prises, comme par exemple la directive 2002/58/CE, transposée en droit belge, et qui ne se réfère plus à la notion de donnée à caractère personnel mais introduit des concepts potentiellement plus larges. Cette législation prévoit également des dispositions propres aux cookies. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le droit à la vie privée est un droit fondamental consacré par l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, et que dans l'hypothèse où aucune législation particulière ne s'appliquerait, l'article 8 permet d'organiser une protection générale de ce droit.

En conclusion, si les dangers du traçage sur Internet pour la vie privée sont bien réels, les moyens de lutter contre les dérives que le suivi en ligne peut engendrer le sont également. La véritable lacune se situe au niveau de la méconnaissance des internautes de leurs droits. Cependant, face aux assauts qui se sont multipliés à l'encontre du droit à la vie privée, on a pu constater l'émergence d'une réelle prise en compte de l'importance de la vie privée et que si cette dernière est en zone de turbulences depuis le déploiement des nouvelles technologies, ce n'est, espérons-le, que pour mieux se renforcer. ■

Virginie Fossoul
Assistante à l'Université Libre de Bruxelles - Avocate

LA RENCONTRE DE STÉPHANE RENARD AVEC LE COMMISSAIRE ALAIN GRIGNARD

LOI ANTITERRORISME: «LES ENQUÊTEURS SONT LES PREMIERS DEMANDEURS DE CONTRÔLES»

Officier à la division antiterrorisme de la Police judiciaire fédérale de Bruxelles, le commissaire Alain Grignard a été l'un des tout premiers policiers du royaume, il y a plus de 25 ans, à s'intéresser aux nouvelles formes de terrorisme. Islamologue polyglotte, enseignant à l'Université de Liège, cet homme au parcours étonnant, qui l'a mené d'une jeunesse à l'extrême gauche à la police fédérale, a le parler franc, dût-il déranger. Mais il assume.

La loi antiterrorisme adoptée en Belgique a accru le pouvoir des polices, ce qui irrite certains...

Alain Grignard: Il y a la morale des principes et la morale des conséquences. La finalité de la police est de traduire des gens devant des tribunaux qui, eux, décideront de leur culpabilité ou pas. Les moyens de la criminalité ont augmenté de façon exponentielle depuis dix ou quinze ans, cela de façon sauvage, sans lois bien sûr. Si nous voulons un minimum de succès, nous devons disposer de techniques nous permettant de surveiller nos clients. Les écoutes téléphoniques sont de plus en plus dépassées. À cause d'Internet notamment, nous avons dû développer des moyens beaucoup plus sophistiqués.

Ce n'est pas le rôle de la police qui est en cause, mais la difficulté à la contrôler...

En tant que policiers, nous sommes demandeurs d'un maximum de contrôles. D'abord parce que nous ne nous estimons pas moins démocrates que les autres. Ensuite parce que, en pratique, une enquête qui enfreint les règles de droit est sans avenir. Les avocats sont rompus à déceler toutes nos erreurs et le juge d'instruction ne validera pas le dossier. Ce sont des mois d'enquête qui auront été perdus. Enfin, si nous avons commis des abus en tant que policiers, nous serons évidemment sanctionnés. Je répète que les enquêteurs sont les premiers demandeurs de contrôles. Mais à condition qu'ils soient réalistes bien sûr.

Ils ne le sont pas?

À vous de juger. Au stade actuel et dans mon unité, 80% du personnel sont dévolus à gérer des procédures qui permettent le contrôle à tous les stades de l'enquête. Cela ne laisse que 20% d'enquêteurs de terrain. Toutes ces procédures —surveillances vidéo, filatures...— doivent être écrites. Par exemple, toutes les écoutes pertinentes sont retranscrites (souvent après traduction) et des rapports réguliers doivent être transmis au juge d'instruction. C'est un travail de fou. Ce qui se fait en 24 heures dans un

film à la télé nous prend deux ans! Toutes ces procédures permettent cependant un réel contrôle pendant l'enquête. Mais il existe aussi un contrôle préliminaire.

Concrètement?

Ce que l'on appelle les techniques particulières d'enquête, comme la pose de micros dans un domicile ou l'infiltration [undercover] de groupes suspects par des policiers, doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation du parquet et/ou d'un ou plusieurs magistrats. Pour l'obtenir, le policier doit motiver sa demande sur des bases légales, justifier la proportionnalité de la technique par rapport au délit, et démontrer qu'il n'y a pas d'autre alternative.

De plus, en tant que policiers, nous nous autocensurons en matière de techniques particulières, car leur mise en œuvre est très lourde et coûte très cher en termes de personnel. Croire qu'on flique votre petite amie pour faire plaisir à un copain est une foutaise...

Il y a parfois des dérapages. À Liège, des militants écolos ont découvert qu'ils étaient fichés comme terroristes...

Il semble en effet y avoir eu un problème et l'affaire n'est pas encore close. Mais, en définitive, le justiciable a eu l'occasion de se faire entendre et les responsables de dysfonctionnements éventuels devront rendre des comptes. Le système a donc fonctionné.

Dans quel état psychologique traque-t-on le terrorisme?

Je ne me pose pas de questions sur le bien-fondé de telle ou telle cause. Il ne faut jamais réfléchir avec ses hormones, mais toujours avec ses neurones. Il y a l'aspect méthodologique et l'aspect idéologique. On ne poursuit pas quelqu'un parce qu'il possède les œuvres complètes de Ben Laden ou d'Hitler. Il est poursuivi parce qu'il utilise ou risque d'utiliser des méthodes jugées criminelles par le droit commun. Nous travaillons pour éviter qu'un citoyen explose en prenant le bus. Nous pouvons également poursuivre quelqu'un qui va commettre un attentat à l'étranger. Je trouve cela normal, car la vie n'a pas de prix. Les plus nombreuses victimes du terrorisme islamiste sont d'ailleurs les musulmans eux-mêmes...

La pratique du «dossier secret», autorisée par la loi antiterroriste, suscite aussi beaucoup de questions...

Alain Grignard

LES BRAVES GENS NE CRAIGNENT PAS D'ÊTRE CONTRÔLÉS. ILS N'ONT RIEN À CACHER.

“IL N'EST PAS INUTILE
QUE CERTAINES
ORGANISATIONS TRÈS
MILITANTES DÉNONCENT
DES CONTRÔLES QU'ELLES
JUGENT ABUSIFS, CAR C'EST
LÀ LEUR RÔLE DE
CONTRE-POUVOIR.”

C'est parce que l'on en comprend mal les limites. Si un policier infiltre une organisation, il n'est pas question de mettre cela dans un dossier public, lu par le juge d'instruction. D'abord, parce qu'il faut protéger le policier. Ensuite parce qu'il ne faut pas brûler la méthode. Mais ce qu'il y a dans le dossier secret sera bel et bien vérifié par la chambre des mises en accusation, c'est-à-dire par des magistrats. Ils diront au juge si l'enquête a été menée dans les règles autorisées par la loi. C'est encore un contrôle, même si j'admet que l'on peut sans doute l'améliorer.

On vous reproche aussi parfois une proactivité qui tiendrait plus du piège que de l'enquête...

Mauvaise information, ici aussi, du public. Être proactif, c'est mener des recherches préliminaires à partir de suspicions fondées dans le but de passer, le plus rapidement possible, à un stade réactif.

On a parfois le sentiment que l'on se montre plus regardant avec vos enquêtes sur le terrorisme que sur le grand banditisme. Vrai?

C'est exact et c'est parfois décourageant. Mais cela s'explique. Lorsque vous arrivez avec une affaire de grand banditisme devant le tribunal, le délit a été consommé. Vous avez des faits. Dans le cas du terrorisme, il faut arrêter les clients avant qu'ils soient passés aux actes en apportant un maximum d'éléments pour enlever la conviction du tribunal. Et, de toute façon, ils nieront. De l'importance d'avoir des enquêtes inattaquables.

© Belga

Tous fichés, une réalité ou un slogan?

Cette question éveille une série de réflexions. Les gens se fichent tout seul et sans le moindre contrôle sur Internet. Prenez Facebook. Je m'y suis inscrit «pour voir». L'ordinateur m'a craché une centaine de noms qu'il estimait en rapport avec moi. J'en connaissais au moins 75! Et si je tape mon nom dans Google, je vais trouver des milliers d'entrées me concernant sans jamais avoir effectué la moindre démarche. J'ai retrouvé ainsi certains de mes écrits, décontextualisés, récupérés à la fois tant par l'extrême gauche que par l'extrême droite! Vous ne croyez pas qu'il est là, le vrai danger du «fichage»?

Je crois aussi que les braves gens ne craignent pas d'être contrôlés. Ils n'ont rien à cacher. Certes, il n'est pas inutile que certaines organisations très militantes dénoncent des contrôles qu'elles jugent abusifs, car c'est là leur rôle de contre-pouvoir. Leur discours n'est cependant jamais neutre. Tout ce qui touche aux métiers de coercition réveille l'émotionnel chez les gens. Et certains médias ont parfois une attitude discutable en la matière.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur votre travail?

Les policiers, le parquet, les juges devraient, a priori, susciter plus de confiance que leurs «clients». Mais il n'est plus question dans les cénacles «bien-pensants»

“Les policiers, le parquet, les juges devraient, a priori, susciter plus de confiance que leurs «clients».

que de lois liberticides, de dérives policières et judiciaires... De là à me demander si j'ai rejoint le bon camp, il n'y a qu'un pas! Il y a déjà toute une relativité dans cette notion de «bon camp», celui des uns n'étant pas nécessairement celui des autres. Dois-je rappeler l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme? «Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la Déclaration puissent y trouver leur plein effet».

Le problème est clairement posé: à côté de la notion de «droits» cohabite la notion de «l'ordre». C'est ce concept de l'ordre qui semble donner de l'urticante à nombre de penseurs. La vérité me semble être en réalité un savant mélange entre l'un et l'autre. Dans une démocratie, la police reste un des garants de cet équilibre et son rôle est clairement posé: elle est l'émanation de la loi et, sous le contrôle du pouvoir judiciaire, la gardienne de l'équité.

SURVEILLANCE TOTALITAIRE OU SÉLECTION VOLONTAIRE?

D'un point de vue technique, nous ne sommes plus dans la science-fiction. La vie privée de chacun d'entre nous est cernable jusqu'aux confins de notre intimité. Vivons-nous pour autant dans une société de surveillance totalitaire digne de 1984?

Il ne suffit certes pas de disposer de potentiels électroniques pour les mettre en œuvre. La question est avant tout celle de la confiance que nous accordons à nos démocraties. Celles-ci sont loin d'être parfaites, elles sont même en crise ou en régression, l'articulation entre sécurité et liberté se déséquilibre dangereusement, des entraves évidentes au respect de la vie privée se développent et se banalisent depuis quelque temps, les contre-pouvoirs manquent d'effectivité... Bref, une vigilance démocratique s'impose plus que jamais. Cependant, les excès et caricatures de l'alarmisme ne servent pas plus l'analyse que la dénonciation ou l'action politique. Nous ne vivons ni dans un État policier, ni dans un monde contrôlé par un tyranique *big brother* omniscient et omnipotent.

Le problème et la nouveauté résident précisément dans un couplage ambigu entre la démocratie et le contrôle, entre l'État de droit et l'état d'exception, entre le libéralisme et les pratiques illibérales. C'est très régulièrement au nom de la défense des libertés que des mesures liberticides sont adoptées et que se déploient les dispositifs de surveillance. Par ailleurs le système, ou plus précisément l'agencement de tous ces nouveaux moyens de contrôle, demeure diffus. Il résulte de l'intrication et de la confluence d'une multitude d'innovations, d'intentions, d'intérêts et de pratiques dispersées qui font peu l'objet d'une concertation. Si les possibilités de connexion et de centralisation de tous les systèmes d'encodage et traçage de données sont à portée de main, elles ne se trouvent pas entre les mains d'un «pouvoir» unique et centralisé apte à justifier une théorie du complot.

Enfin, les partisans de ces technologies pourraient prétendre qu'elles sont démocratiques dans la mesure où elles répondent à la volonté populaire. D'une part, le climat d'incertitude et de peur ambiante¹ pousse les citoyens à approuver et même à solliciter davantage encore ces dispositifs intrusifs ou répressifs. Les réactions populaires suite au 11 septembre, à des faits divers de pédophilie ou de violence dans les crèches et les écoles l'attestent. D'autre part, les citoyens participent très activement au système. Tout comme La Boétie a théorisé le principe de la

servitude volontaire, il me semble que nous pouvons parler aujourd'hui d'une situation de *surveillance volontaire*.

Pour souligner cette dernière dimension et sortir des fantasmes totalitaires, il paraît opportun d'envisager les nouvelles technologies à partir d'une modélisation de la surveillance proposée par Foucault et prolongée par d'autres: le panoptisme.

AUTOSURVEILLANCE

Grand utilitariste, Jeremy Bentham a imaginé une prison modèle très efficace et économique en matière de surveillance. Le principe de celle-ci repose uniquement sur un dispositif spatial et optique. L'architecture de cette institution se compose d'un anneau périphérique où se trouvent les cellules des détenus et d'une tour centrale où surveillent les gardiens. L'éclairage et les fenêtres sont conçus de telle sorte que, de la tour, on puisse observer tout ce qui se passe dans chacune des cellules tandis que de celles-ci on ne voit pas qui est dans la tour ni vers où est tourné le regard. Les détenus ne savent jamais quand, ni si, ils sont vus mais peuvent l'être à tout moment. N'étant jamais certain d'être à l'abri du regard, le prisonnier finit par se surveiller lui-même et adopter le comportement qu'on attend de lui (même quand il n'y a personne dans la tour). Cette tour d'observation permet en outre de constituer des savoirs sur les prisonniers et d'affiner la manière d'agir sur eux, de les discipliner. Aujourd'hui, nos caméras de surveillance fonctionnent à l'identique: le fait d'être filmé par une caméra, sans savoir si elle est branchée à un écran ni s'il y a quelqu'un pour le visionner, nous incite à nous tenir à carreau. Il en allait aussi de même dans certains pays de l'Est où chacun s'autosurveillait parce qu'il présumait que des agents d'État ou des délateurs se dissimulaient dans son entourage.

Selon Foucault, Bentham a inventé une nouvelle technologie de pouvoir qui caractérise la modernité et qu'on retrouve ailleurs qu'en prison: un pouvoir continu, diffus, dépersonalisé, autonome, automatique, spontané (chacun devient son propre gardien), subtil et insidieux, économique aussi bien en termes de moyens et personnels qu'en termes de violence².

Mark Poster prolonge cette réflexion en étudiant les banques de données et les cartes à puce³. Il voit dans ces registres une version postmoderne du panoptique qu'il nomme «superpanoptique». Celui-ci démultiplie et affine les savoirs accumulés pour mieux agir sur les individus (qu'il s'agisse d'orienter leur consommation ou d'activer leur recherche d'emploi...). Il exerce aussi des fonctions de surveillance et de normalisation: les gens s'inquiètent de ce que les banques de données connaissent d'eux et modifient leurs conduites en conséquence.

“IL S'AGIT DE CONTRÔLER,
IMMOBILISER OU RÉPRIMER
CERTAINES CATÉGORIES
D'INDIVIDUS ET D'INCITER
D'AUTRES À CIRCULER ET
CONSUMMER TOUJOURS
PLUS.”

1 Ce climat ne vient pas de l'importance où, les évolutions et facteurs qui l'entretiennent peuvent être analysés, notamment en termes de détournements de la démocratie, mais tel n'est pas l'objet de cet article.

2 Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard («Tel»), 1975, pp. 228-264.

3 Mark Poster, «Database as Discourse, or Electronic Interpellations», in David Lyon and Elia Zureik (eds), *Computers, Surveillance, and Privacy*, Minneapolis: University of Minnesota Press, 1996, pp. 175-192. Notons que je ne retiens ici qu'une petite partie de l'analyse de l'auteur, celle qui concerne notre propos (le reste relève de la philosophie et linguistique poststructuralistes et s'intéresse à la constitution des subjectivités postmodernes).

Le superpanoptique perfectionne le caractère automatique et spontané de la surveillance panoptique en ce sens que le surveillé fournit lui-même, de son plein gré, l'information nécessaire à sa surveillance. Ne faisons-nous pas, tous, acte de *surveillance volontaire* en utilisant une carte de crédit, en adhérant à une carte «avantages», en achetant un GSM (qui plus est, muni d'un GPS), en surfant sur Internet ou en exposant notre vie privée sur «facebook», voire en nous injectant une puce RFID sous la peau?

Bauman⁴ poursuit la réflexion en se focalisant sur les banques de données commerciales qui s'intéressent à des clients fiables, solvables, capables de choix (donc, en effet, volontaires). Il montre qu'elles visent aussi à trier et écarter les insolubles. Plus besoin de murs pour opérer les ségrégations nécessaires au maintien de l'ordre social. Les barrières électroniques et financières suffisent. La carte à puce, réservée aux bons citoyens/consommateurs, devient ainsi une clé d'accès, un gage de liberté et de mobilité.

L'analyse doit cependant être complétée et nuancée. L'inscription dans une banque de données ne dépend pas toujours du choix de l'individu et s'effectue souvent à son insu. De même, la possession de certaines cartes à puce devient obligatoire. Ensuite, ces systèmes ne s'intéressent pas qu'aux individus les plus fiables mais concernent — certes de manière différentielle — tout le monde. Si certains fichiers ne recensent que les clients solvables pour faciliter leur mobilité, d'autres encodent les migrants, les délinquants, les mauvais payeurs... pour limiter leurs déplacements. Et d'autres encore visent l'ensemble de la population.

Par là, nous voyons que les nouvelles technologies ne possètent pas que des problèmes en termes d'intrusion dans la vie privée. Elles soulèvent aussi de graves questions de discriminations et de limitations des libertés. Il s'agit autant d'instruments de renseignement et de conditionnement que de machines de sélection, de séparation et d'exclusion. Ainsi, les caméras dans un centre commercial se révèlent parfois moins destinées à dissuader ou reconnaître des voleurs qu'à repérer des personnes non conformes à l'image de marque du magasin pour que le service de sécurité leur demande de quitter les lieux.

LA MULTIPLICITÉ DES PROFILAGES

Notre propos se précisera à l'aide d'un dernier avatar du panoptique: le «banoptique» conceptualisé par Didier Bigo. Celui-ci ne vise plus à surveiller, immobiliser et normaliser tous les individus mais à extraire les différences signifiantes et suivre le plus rapidement possible les mouvements des éléments ciblés. Branché sur son époque, le modèle banoptique s'inspire moins de l'optique et de l'architecture que du virtuel et de l'informatique: «Ce dispositif apparaît comme le montage virtuel (morphing) de toutes les positions des individus au sein des flux. D'une image initiale (l'immi-

gré, le jeune de banlieue) à une image finale (le terroriste, le trafiquant), on reconstitue virtuellement toutes les étapes de la transformation.» Il vise à «décrypter, avant l'individu lui-même, quels seront ses trajectoires, ses parcours»⁵.

Vu la masse immense des données rassemblées dans les fichiers, il n'est plus possible de toutes les traiter et il n'y a pas de volonté politique de suivre tous les individus de la même manière, de façon totalitaire. Des algorithmes sont alors développés pour recouper une série de critères

Harun Farocki, «Œil - Machine III» (2003) - Documentaire sur les technologies actuelles d'imageries militaires et civiles. Exposition «Jeux de massacre» - jusqu'au 30 juin 2009 - Mac's, Grand-Hornu - www.mac-s.be

et présumer que les individus qui les cumulent sont, par exemple, suspects de manœuvre terroriste ou susceptibles d'acheter tel produit. Les agents de sécurité ne sont plus obligés de surveiller toute la population et peuvent concentrer leur contrôle proactif uniquement sur les individus qui correspondent au profil établi par la machine. Ce système de profilage a d'abord été expérimenté pour des groupes cibles marginalisés: hooligans, terroristes, migrants, délinquants, pédophiles. On voit bien que d'autres profils peuvent facilement être créés et répondre à des visées autres que répressives.

Ce caractère sélectif et différentiel de la surveillance relativise à son tour les craintes de totalitarisme. Il s'agit de contrôler, immobiliser ou réprimer certaines catégories d'individus et d'inciter d'autres à circuler et consommer toujours plus. Certes, qu'elle soit brimée ou manipulée, la liberté se voit mise à mal par ces technologies mais plus subtilement qu'en dictature.

Il n'est donc pas question de balayer les inquiétudes provoquées par les nouvelles technologies. Il importe, au contraire, de les préciser. Ne pas combattre un ennemi ou despote fantomatique qui voudrait tous nous mettre dans la même cage, mais prendre la mesure de la multiplicité et de la complexité de ces agencements technologiques polymorphes et diffus auxquels nous participons tous. La vigilance ou l'action doivent donc se situer à de nombreux niveaux.

Mathieu Bietlot
Coordinateur sociopolitique à Bruxelles Laïque

⁴ Zygmunt Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littérature, 1999 (1998), pp.81-82.

⁵ Didier Bigo, *Police en réseaux. L'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 334. Voir aussi «Globalisation of [in]security?», *Traces*, «Sovereign Police, Global Complicity», London, Taiwan, n°3/2003, p. 35.

LA LIBERTÉ QUI OPPRIME

Si le contrôle social explicite se renforce dans nos sociétés, examinons le contrôle social implicite, qui résulte davantage du *défaut* de pouvoir que de son excès.

«Entre le faible et le fort, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit». La formule du prédicateur catholique Henri Lacordaire a connu un succès universel y compris parmi ceux qui ne se reconnaissent nullement dans ses vues politiques ou religieuses.

Cependant, malgré ce succès, le fameux oxymore «la liberté qui opprime» nous apparaît aujourd'hui encore, assez contre-intuitif: il reste peu naturel pour notre imagination de concevoir une oppression issue de notre liberté elle-même, sauf s'il s'agit, bien sûr, d'un simulacre de liberté, d'une illusion, d'une manipulation de nos cerveaux par les acteurs dominants, qu'ils soient politiques, économiques, médiatiques, voire religieux. Certes, aujourd'hui, toute critique des pouvoirs dominants commence par se défendre de verser dans la paranoïa du «grand complot». Mais à peine énoncée, cette précaution oratoire est presque toujours aussitôt démentie: le discours critique s'empresse de chercher un «responsable», une intentionnalité spécifique, une stratégie, une «manipulation», une «causalité cachée»¹: il faut bien qu'il y ait, d'une façon ou d'une autre, quelqu'un qui «tire les ficelles».

AFP
©

dividualiste, saturée de technologies, hyper-sexualisée et rongée par l'impermanence (la «société liquide» de Bauman)².

DU RÔLE DES OBJETS TECHNOLOGIQUES

Je ne reprendrai ici qu'un point en guise d'illustration: le rôle des objets et, en particulier, des objets technologiques³. Le monde décrit par Orwell est un monde où la science peu à peu s'éteint et les objets tant soit peu techniques disparaissent. Ainsi, les ascenseurs sont constamment en panne et les personnages masculins passent un temps considérable à essayer de trouver des lames de rasoir, du vrai café ou du vrai sucre. À l'inverse de la société océanienne, la saturation par les objets, en particulier les gadgets technologiques, constitue un des ressorts les plus puissants de la domination sociale dans notre propre univers contemporain⁵. Sur ce point, au moins, il est difficile de construire, dans les mêmes catégories mentales, une critique de l'univers océanien et une critique de notre propre société.

On pourrait développer le même argument sur de nombreux points. Mais alors qu'est-ce qui fait que 1984 apparaît toujours à une partie de la pensée critique

¹ Marc Jacquemain et Jérôme Jamin, *L'histoire que nous faisons. Contre les théories de la manipulation*, Éd Espace de Libertés, 2008.

² On en trouvera un bon exemple, à mes yeux dans François Brune, *Sous le soleil de Big Brother*, Éd L'Harmattan, 2000.

³ Zygmunt Bauman: *L'âme liquide. De la fragilité du lien entre les hommes*. Éd Le Rouergue, 2004.

⁴ Marc Jacquemain: *Using 1984 in social reasoning*, 2003. Le texte n'est pas publié mais je le tiens à la disposition des lecteurs intéressés.

⁵ Si ce n'était pas le cas, la critique de la «société de consommation», de Marcuse à Galbraith en passant par Illich, n'aurait aucun sens.

comme une description pertinente des mécanismes de domination à l'œuvre dans notre propre société? C'est peut-être précisément parce que le roman est particulièrement congruent avec ce «tropisme intentionnaliste» de la pensée critique: il nous décrit un pouvoir «pur», exercé pour lui-même et en pleine conscience par une petite caste toute-puissante qui tient tous les fils des existences ordinaires. Il n'y a aucune place dans cet imaginaire pour «la liberté qui opprime».

Ce thème de la «liberté qui opprime» est pourtant au cœur de la réflexion sociologique contemporaine: il décrit les «conséquences inattendues» ou «effets de contre-finalité» qui ne manquent pas de se produire lorsque les acteurs *perdent le contrôle* sur les événements qu'ils ont «librement» déclenchés⁶. La notion de conséquences inattendues a aussi ses romanciers «phares». Le plus bel exemple en est sans doute l'écrivain tchèque Milan Kundera, dont l'ironie pessimiste irrigue tous les romans. Par exemple, dans *Le livre du rire et de l'oubli*, l'auteur revient sur le «coup de Prague» de 1948, qui a porté les communistes au pouvoir. Ce coup d'État, nous dit en substance Kundera, avait le soutien de la fraction la plus idéaliste, la plus généreuse et la plus visionnaire de la population tchèque, en particulier sa jeunesse. Mais celle-ci n'avait pas imaginé que sa propre action produirait non pas une société où «l'homme serait enfin avec réconcilié avec lui-même» (société que l'auteur baptise «l'idylle»), mais une forme particulièrement dure et mesquine de totalitarisme étatique. «Et alors, ces êtres jeunes, intelligents et radicaux ont eu soudain le sentiment étrange d'avoir envoyé dans le vaste monde l'action qui commençait à vivre de sa vie propre, cessait de ressembler à l'idée qu'ils s'en étaient faite et ne se souciait pas de ceux qui lui avaient donné naissance»⁷.

UNE VISION COMPLICE DE LA DOMINATION

La logique des «conséquences inattendues» ou des «effets pervers» formulée déjà de manière quasiment paradigmatische par Robert Merton dans les années trente⁸, m'a toujours paru un des apports majeurs de la réflexion sociologique à la compréhension du monde où nous vivons. Mais elle n'a généralement pas bonne presse parmi les critiques de l'ordre établi. En effet, elle insiste sur l'autonomie des phénomènes sociaux à l'égard de toute intentionnalité «extrinsèque». Elle semble ainsi dissoudre les phénomènes de pouvoir et de domination que vise précisément la pensée critique et les ramener à des «fonctionnements spontanés».

Plus précisément, l'analyse en termes d'«effets per-

**N'EST-CE PAS PRÉCISEMENT
CE QUI FAIT LA FORCE
SPÉCIFIQUE DU
CAPITALISME QUE DE NE
PAS AVOIR BESOIN D'ÊTRE
INTENTIONNELLEMENT
CONÇU ET GUIDÉ?**

vers» rend l'adversaire évanescents, pratiquement irreprésentable: elle nous le décrit comme un ensemble de processus dont nous sommes en partie porteurs et qui ont pour caractéristique de n'être pas forcément (voire pas généralement) pensés comme tels. N'est-ce pas là une vision forcément complice de la domination puisque, si elle reconnaît les dominés, elle semble dissimuler les dominants?

Or, on peut penser que la meilleure réponse à cette question consiste à la retourner: n'est-ce pas précisément ce qui fait la force spécifique du capitalisme que de ne pas avoir besoin d'être intentionnellement conçu et guidé? D'avoir mis sur pied une logique qui s'appuie si bien sur nos désirs et sur notre imaginaire que nous la reproduisons nous-mêmes de manière quasiment «naturelle» sans qu'on ait besoin de nous

y contraindre? C'est l'hypothèse de travail de Philippe Pignarre et Isabelle Stengers dans *La sorcellerie capitaliste*: «[...] La force du capitalisme pourrait bien être qu'il ne s'agit pas d'un système centralisé, organisé par des chefs capables de prendre collectivement une décision [...] d'opter rationnellement pour telle ou telle innovation intéressante [...]. «Si la grande stratégie de mobilisation [anticapitaliste] frontale est inefficace, c'est parce qu'elle fait l'économie de ce que fabrique le travail de milliers de soutiens, de petites mains, qui créent et entretiennent en permanence ce qui s'impose avec l'évidence d'alternatives incontournables»⁹.

Si les deux philosophes ont raison —et je suis très tenté de les suivre— alors, cela nous indique la difficulté de toute mise en cause radicale du capitalisme contemporain: c'est un mode d'organisation sociale qui n'a pas besoin d'être maintenu en vie par une intentionnalité délibérée. Il lui suffit de l'absence d'intentionnalité contraire. La volonté de domination —même si elle existe assurément chez certains acteurs— n'en est pas un ressort nécessaire. Cela ne rend pas la résistance moins indispensable, mais cela oblige les résistants à redéfinir sans cesse *contre quoi* ils résistent. Le capitalisme contraint ses adversaires à le suivre sur son terrain de prédilection: ils doivent se montrer plus inventifs que lui. ■

Marc Jacquemain
Professeur de sociologie à l'Université de Liège

6 Dont la crise financière en cours pourrait être un très bon exemple.

7 Milan Kundera, *Le livre du rire et de l'oubli*, Folio, 1987.

8 Robert K. Merton: «The unanticipated consequences of purposive social action», *American Sociological Review*, Vol 1 Issue 6, Dec 1936, pp.894-904.

9 Philippe Pignarre et Isabelle Stenger, *La sorcellerie capitaliste*, La Découverte, 2007, pp.43 et 49.

LAÏCITÉ - LA CONVENTION 2009 ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention: le 7 mars et après?

Depuis vingt ans, les débats, les enjeux de notre société ont pris une allure très différente de ce que nous connaissons. Bien des évolutions qui paraissaient imprévisibles se sont manifestées. On peut soutenir que derrière cela, les fondamentaux n'ont pas changé, mais de toute manière, les structures sociales sont en cours de modification sensible.

Il était donc opportun que le Centre d'Action Laïque secoue le cocotier libre-exaministe pour inviter tous les laïques, y compris et surtout ceux dont les convictions pourtant fortes ne les ont pas conduit à participer activement à la vie du mouvement.

C'est ce que nous avons tenté avec la convention «new style» du 7 mars à Charleroi. Et de fait, réunir 1 200 personnes pendant trois heures de discussion en atelier, et ensuite pour une séance académique, cela s'appelle un franc succès.

Cette convention est un acte par elle-même et qui n'est pas à la portée de tous.

Nous avons dû démultiplier les ateliers pour que chacun puisse s'exprimer. On n'a pas pu compter les «cartés» et les «non-encartés», mais ceux-ci devaient bien représenter au moins le tiers du public. Mais on a bien entendu les vieux routiers de nos réunions comme les inconnus qui, eux aussi, ont pris la parole sans perdre de temps pour aborder les questions qui fâchent: faut-il des cours de morale et de religion? Où va l'enseignement? Qu'est-ce que la liberté

© Bernard DK

d'expression face à des populations nouvellement arrivées qui mêlent le respect qu'on doit aux personnes et la sanctification des versets du Coran? C'était au fond un peu comme une université d'été, ou plutôt de début de printemps, de la laïcité.

cité (le mouvement comme l'idée) représente une réalité et un espoir pour beaucoup. La surprise et la satisfaction combinées de ceux qui voyaient le cortège laïque passer de l'Université du Travail au Palais des Beaux-Arts étaient éloquentes. Le problème sera

Cela débouchera-t-il sur quelque chose? Nous n'aurons pas le choix, à supposer que quelqu'un veuille éluder quoi que ce soit: la situation de la société belge —sans même parler de la crise d'octobre 2008— n'est ni bonne ni équilibrée ni bien orientée. Ce qu'a montré la convention, c'est que la laïcité à la hauteur. *Le Soir* du jour de la convention sous-titrait: «Le mouvement se cherche, entre "laïcards" et partisans de l'ouverture». La solution n'est pas dans le choix mais dans la combinaison des deux pôles. ■

Patrice Dartevelle

Une assemblé générale postconventionnelle

La question centrale de l'assemblée générale du 21 mars, deux semaines après l'événement, était évidemment le bilan et les suites de la convention de Charleroi. Celle-ci se voulait un processus et c'est bien ainsi qu'il en sera. Le CAL va ouvrir divers «chantiers» dès les prochaines semaines pour avancer dans les débats internes qui sont vifs et qui sont importants pour la société.

Un point important: l'assemblée a donné mandat au conseil d'administration pour aménager les statuts de manière à pouvoir mieux respecter l'équilibre des genres et celui des Régions.

Le CAL a voulu aussi montrer à Henri Kichka, après la contestation dont il avait été victime il y a peu à l'athénée

de Laeken, qu'il était solidaire de son action. L'assemblée générale l'a reçu, conforté, entendu et applaudi.

Auparavant, on avait procédé aux élections au conseil d'administration. Nous avons dû enregistrer avec regret le départ volontaire de plusieurs membres essentiels du conseil d'administration depuis plusieurs années: Guy Vlaeminck, Ghislaine Julémont, Françoise Thys-Clément et Henri Cornet.

Ont été élus ou réélus: Pierre Bodart, Jacques Demoulin, Philippe Draize, Françoise Goffinet, Michel Jamme, Jean-Michel Heusquin, Évelyne Lentzen, Micheline Satinet-Demet, Christian Vanderberghen et Jean-Loup Wastrat. ■

P.D.

La grande OPA de Benoît XVI

Le pape donne un coup d'accélérateur à la reconquête du temporel. En Italie et ailleurs. Tant pis pour les petites compromissions entre ennemis.

Deux faits dans l'actualité des derniers mois sont venus illustrer la tentative de reconquête de l'Église catholique sur le temporel. Le premier, l'affaire Eluana, a démontré à nouveau l'importance du champ éthique dans cette vaste stratégie. Le second, l'affaire Williamson, a témoigné des compromissions que Benoît XVI est prêt à faire pour atteindre ses objectifs.

Au début de cette année, l'affaire Eluana a bouleversé l'Italie. Il y a dix-sept ans, un accident de voiture avait plongé cette jeune et belle femme dans le coma. Après dix années de procédures judiciaires, son père avait obtenu que soit suspendue l'alimentation artificielle qui assurait sa survie. C'était sans compter avec l'Église qui allait monter au créneau au nom du respect de

la vie, comme elle l'avait fait trois ans auparavant pour Piergiorgio Welby. Elle devait finalement refuser des obsèques religieuses à cet homme qui avait demandé lui aussi d'en finir avec l'acharnement thérapeutique.

Si l'on dit «jeune et belle femme», ce n'est pas pour opposer des critères esthétiques à la laideur de la mort ou pour donner dans la compassion. Mais parce que c'est la photo d'une femme rayonnante de santé qui fit le tour des médias italiens, créant l'illusion qu'on tait là un bonheur en sommeil, alors qu'en réalité son corps s'était «progressivement transformé en une larve», pour reprendre les mots du sociolo-

© Reuters

■ Une reprise en main au détriment de la sécularisation de la société.

gue romain Franco Ferrarotti. Diffusé en boucle par les télévisions de Silvio Berlusconi, ce cliché allait aider l'Église à empiéter davantage sur les plates-bandes de la sphère laïque et du politique qui est censé la servir.

Pour Christian Terras de la revue *Goliath*, l'affaire Eluana Englaro incarne «une espèce de reconquête du champ social et politique par l'Église pour amener les responsables politiques à une architecture qui reprenne les valeurs éternelles du catholicisme au détriment de la sécularisation de la société. Elle passe par une reconquête des élites». À commencer par le président du Conseil, Silvio Berlusconi, qui trouve lui aussi son compte dans cette stratégie anti-

moderniste. Non au plan spirituel —«Il Cavaliere n'ayant rien d'un chrétien modèle»— mais bien en termes électoralistes et politiques.

LA DÉGLINGUE DU POLITIQUE

Dans les années 90, l'opération Mains propres [Mani Pulite] a envoyé par le fond la Démocratie chrétienne et le Parti socialiste italien. Toute une frange de l'électorat s'est retrouvée orpheline, privée de structures susceptibles de rassembler largement au plus haut niveau. Cette situation n'a eu de cesse d'empirer. Depuis la démission du dernier gouvernement Prodi en 2008, la gauche est en pleine

décomposition. Les communistes, qui passaient pour les seuls réels défenseurs de la laïcité, sont aux abois. Quant aux catholiques de gauche, ils essaient bon an mal an de profiter, comme les partis de droite, des voix autrefois dévolues à la Démocratie chrétienne. Résultat: «Tous les partis, de gauche comme de droite, ont besoin des votes catholiques et sont prêts à tout pour faire plaisir à la conférence épiscopale catholique», explique Anne Morelli, professeure à l'ULB.

Dans un système bipolaire à l'italienne, chaque voix compte. «On a atteint des sommets avec l'affaire Eluana», continue Anne Morelli. «Mais les assauts de la conférence épiscopale ne se limitent pas à cela. C'est ainsi que l'on assiste à de nouvelles restrictions en matière d'avortement. Malgré la loi et le référendum de 1981, la plupart des hôpitaux prétextent de l'objection de conscience pour refuser l'IVG».

Conférence épiscopale et partis politiques. Ces structures fixent le cadre de la reconquête du temporel qu'entend mener aujourd'hui Benoît XVI en se servant des évêques italiens comme d'un levier. Et les «fidèles»? D'après les observateurs, si l'Italie est devenue un laboratoire où s'expérimente cette stratégie, ce serait à la parfaite indifférence de la population. «Bien sûr, le Sud a une approche de la mort qui n'est pas celle du Nord, ce qui peut expliquer en partie l'émotion qu'y a suscité Eluana. Mais pour le reste, les Italiens sont les moins catholiques des Européens. Ils sont même limite païens. La proximité du Vatican et le fait d'avoir toujours le pape en vue expliquent en partie cela. La polémique qui a entouré la mort d'Eluana n'a rien à voir avec la religiosité», assure depuis Rome une correspondante étrangère.

En revanche, l'«abrutissement» du grand public par la télévision est un paramètre incontournable. Silvio Berlusconi a largement utilisé son empire médiatique pour récupérer le drame que vivait la famille d'Eluana Englaro, allant au passage jusqu'à prétendre que la malheureuse femme était encore capable de procréer. 47% des Italiens devaient le suivre dans son souhait de voir qu'Eluana continue à être alimentée.

Bien sûr, le président du Conseil doit caresser l'épiscopat italien dans le sens du poil s'il veut garder la main sur une partie des votes catholiques. Mais son calcul ne s'arrête pas là: la

passe d'armes qui l'a opposé au président Napolitano dans ce contexte n'a eu pour but que d'appeler une nouvelle fois à une réforme de la Constitution et à remettre en question le rôle du président de la République. C'est un secret de Polichinelle: Silvio Berlusconi se verrait bien un jour au Quirinal, pourvu que la fonction présidentielle gagne en pouvoir, à la manière de la France et de la V^e République.

L'affaire Eluana n'est pas le seul lieu où s'exprime la reconquête des soutanes. Elle est en fait partout où existent des enjeux bioéthiques (avortement, euthanasie, cellules souches, etc.) et ne se limite pas à la conférence épiscopale italienne. Elle passe par la cléricalisation des universités. Elle prend pied dans le réseau social mis en place de longue date par l'Église et bénéficie de l'action de lobbies souvent puissants. Tel *Comunione e Liberazione* (Communion et Libération) dont les journées attirent classiquement la grande foule, et qui dispose d'appuis puissants au sein du gouvernement. Cette stratégie ne s'arrête évidemment pas aux frontières de l'Italie, «pays où elle profite largement des vides laissés par la médiocrité du milieu politique», peste Franco Ferrarotti. L'Église catholique fait entendre sa voix notamment dans les hémicycles du Parlement européen où s'élabore une partie de la législation qui, demain, réglera les questions bioéthiques dans les États membres. Elle peut s'y mouvoir en toute liberté, comme les autres cultes mais aussi les sectes, avec la bénédiction de l'Union européenne. Elle y tire notamment parti de l'absence d'une véritable riposte laïque.

LA COMPROMISSION WILLIAMSON

Dans cette offensive en règle, l'affaire Williamson est un caillou dans la botte d'un bidasse. On s'y blesse le pied mais il faut bien avancer. Benoît XVI est ce bidasse. S'il marche au pas, c'est au nom d'une stratégie de reconquête de l'Église catholique via un retour aux fondamentaux identitaires, dont les fameuses «racines chrétiennes de l'Europe», cela au risque de plomber le modernisme ou le dialogue interreligieux actés par le concile Vatican II au début des années 60. C'est à cette époque que Mgr Lefebvre s'est érigé en défenseur de la tradition et a pris le pari d'un autre schisme. Quelques

années plus tard, Richard Williamson, un anglican converti au catholicisme l'a rejoint. En 1988, il sera fait évêque et aussitôt excommunié par Rome. Cette même excommunication qu'a levée en janvier dernier le pape Benoît XVI, manifestement prêt à taire les divisions du passé pour ramener les mouvances intégristes dans le sillage d'une Église de plus en plus charmée par les sirènes du fondamentalisme.

C'était sans compter avec Williamson et son négationnisme grossier. L'évêque ne s'embarrasse pas de l'apparat pseudo-scientifique dont usent habituellement les révisionnistes. Il leur préfère un antisémitisme primaire: «Les juifs ont inventé l'holocauste pour nous mettre à genoux, pour faire accepter leur nouvel État Israël. Tout cela, ce ne sont que des mensonges». Difficile de faire plus lourd. Pourtant, le pape ne reviendra pas sur la levée de son excommunication, rétif de toute évidence à l'idée de renoncer à un accord avec la Fraternité Saint Pie X qui ramènerait au berceau les brebis intégristes.

Sa lettre aux évêques du 11 mars dernier, bien que reconnaissant des problèmes de communication, n'a rien changé à la donne.

En mars dernier, l'évêque de Recife (Brésil) a excommunié pour avortement la mère d'une gamine de neuf ans, «coupable» d'être enceinte de jumeaux qu'elle ne pouvait évidemment porter jusqu'au terme. Le beau-père violeur avait été mis en prison, mais n'avait pas été excommunié pour sa part. L'affaire a bien sûr provoqué un tollé au niveau international. Pourtant, ces mœurs anachroniques ne sont que le sommet de l'iceberg. L'essentiel consiste pour Rome dans la tentation de stopper la sécularisation des sociétés occidentales. Celle-ci est d'autant plus forte lorsque l'État est affaibli. Comme il y a peu dans la Pologne des Kaczynski. Comme dans l'Italie de Silvio Berlusconi. Pourquoi là? «Face à la déchéance de l'État, à cause de l'incertitude que celle-ci génère, l'Église se fait pourvoyeuse de sens», analyse Marc Lazar, professeur à la Luis à Rome. «Elle est désormais omniprésente, même si elle est encore pour l'heure affaiblie par rapport à ce qu'elle fut dans les années 50».

Pascal Martin

“
FACE À LA DÉCHÉANCE DE L'ÉTAT, À CAUSE DE L'INCERTITUDE QUE CELLE-CI GÉNÈRE, L'ÉGLISE SE FAIT POURVOYEUSE DE SENS.”

TOUS LES PARTIS, DE GAUCHE COMME DE DROITE, ONT BESOIN DES VOTES CATHOLIQUES ET SONT PRÊTS À TOUT POUR FAIRE PLAISIR À LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE CATHOLIQUE.

ORWELL DÉCIDÉMENT OMNIPRÉSENT DANS CE NUMÉRO!

Des chroniques toujours très actuelles

Après une excellente biographie¹, ce sont les chroniques publiées il y a 60 ans par George Orwell dans *Tribune* que les éditions Agone ont la brillante idée de publier en français.

Suivis d'un précieux glossaire et d'un index, les 80 textes de l'auteur du célèbre «1984» montrent combien ce livre a largement occulté la richesse de la pensée de cet intellectuel critique et, à cet égard, atypique. Comme le dit très justement Jean-Jacques Rosat dans sa préface: «(le) travail de dépolitisation d'Orwell est rendu plus aisé par le peu de visibilité —aujourd'hui comme hier— de la tradition politique dans laquelle il était ancré. [...] Son œuvre et sa pensée sont inscrites dans une culture politique aujourd'hui largement refoulée, émanant de petits groupes allant des socialistes révolutionnaires aux dissidents du trotskisme (ILP britannique, POUM espagnol, Partisan review et Politics aux États-Unis, etc.), qui ont pris acte dès les années 1930 du double échec historique du mouvement ouvrier et révolutionnaire (renoncement à combattre le capitalisme d'un côté, adhésion au totalitarisme stalinien de l'autre) sans cesser pour autant de chercher les voies d'une transformation socialiste de la société»². C'est donc une œuvre salutaire que de republier des écrits d'un journaliste qui questionne sans cesse, au fil des sujets très divers qu'il aborde, la cohérence des autres mais aussi la sienne propre.

Si Orwell était clairement anticomuniste, il n'en restait pas moins un socialiste convaincu, persuadé que l'immédiat après-guerre était une occasion de construire un autre monde pour lequel il prônait clairement des nationalisations, la limitation de l'écart des revenus... et se référait à Marx: «Les socialistes ne se prétendent pas capables de rendre le monde parfait; ils s'affirment capables de le rendre meilleur. Et tout socialiste qui réfléchit un tant soit peu concédera au catholi-

George Orwell. Un perpétuel esprit critique surtout à l'égard de ceux qui lui sont proches idéologiquement.

que qu'une fois l'injustice économique corrigée, le problème fondamental de la place de l'homme dans l'univers continuera de se poser. Mais ce que les socialistes affirment avec force, c'est qu'il est impossible d'affronter ce problème tant que les préoccupations de l'être humain moyen sont, par nécessité, économiques. Tout cela se trouve résumé dans la formule de Marx selon laquelle l'histoire humaine ne pourra commencer qu'après l'avènement du socialisme»³. Très étonnamment, peu de points abordés dans ces chroniques sont devenus obsolètes et à l'inverse beaucoup nous parlent encore aujourd'hui. Comme lorsqu'il déplore que le terme «fascistes» soit devenu passe-partout et disqualifiant, rendant le concept peu clair, ou quand il prône une mobilisation citoyenne immédiate devant

Julien Dohet

le moindre acte raciste pour en empêcher la banalisation. Mais c'est sur deux points précis qu'il nous semble particulièrement pertinent de lire les chroniques d'Orwell aujourd'hui. Tout d'abord cette recherche constante de la cohérence et ce perpétuel esprit critique, surtout à l'égard des gens et groupes qui lui sont le plus proche idéologiquement. Ensuite, et c'est un thème qu'il aborde souvent, la question de la presse dont il analyse brillamment la situation et notamment en dénonçant sa concentration dans les mains de quelques propriétaires: «L'insupportable sottise des journaux anglais depuis 1900 environ a eu deux causes principales. L'une est que presque toute la presse est aux mains d'une poignée de gros capitalistes qui ont intérêt au maintien du capitalisme et qui tentent donc d'empêcher les gens d'apprendre à penser. L'autre est qu'en temps de paix les journaux vivent essentiellement des publicités pour les produits de consommation, pour les sociétés de construction immobilière, pour les cosmétiques, etc.; ils ont donc tout intérêt à maintenir un état d'esprit «le soleil brille» qui incitera les gens à dépenser leur argent. L'optimisme est excellent pour le commerce, et davantage de commerce signifie davantage de publicité. Il faut donc éviter que les gens sachent la vérité sur la situation économique et politique, et détourner leur attention sur les pandas géants, les traversées de la Manche à la nage, les mariages royaux et autres sujets lénifiants»⁴. On ne peut plus actuel, non? ■

Politique du divertissement ou divertissement de la politique?

Le divertissement détourne l'homme des problèmes essentiels qui devraient le préoccuper.

les «médias publics courent après la démagogie des médias privés»⁵.

Parallèlement, nous assistons à un flirt assidu entre ces Flamands connus et le monde politique: même si, en théorie, tous les partis politiques désapprouvent, en pratique, tout le monde s'y adonne volontiers, et pour cause: «dans sa thèse de docteur, Frederik De Swaef conclut que les BV ont trois fois plus de chances d'être élus que les autres candidats»⁶ et représentent par conséquent une véritable manne électorale.

En outre, ce phénomène des Flamands connus cadre bien avec l'air du temps: ils sont connus parce qu'ils ont réussi et ils y sont arrivés seuls. Il perpétue également l'idée (fallacieuse?) selon laquelle les fonctions politiques les plus importantes sont encore accessibles à des personnes dotées d'une volonté et d'une force de conviction.

La mission du Flamand connu sera d'aller chercher des voix dans le marais. Et dans ce cadre-là, si les BV veulent devenir des politiques, l'inverse est vrai aussi et on comprend mieux l'attrait des émissions de divertissement pour les politiques: la télévision n'est-elle pas le meilleur moyen de toucher le plus grand nombre? Peu importe qu'il faille édulcorer, voire éliminer le propos politique par ailleurs.

Pour certains, on serait malheureusement tenté de dire tant mieux pour eux: cela leur permet d'augmenter leur capital sympathie auprès de personnes pas nécessairement enclines à souscrire à leur ligne politique.

Plus sérieusement, ce phénomène des BV (Bekende Vlamingen - Flamands connus) que l'on retrouve partout «existe depuis vingt ans et coïncide avec l'arrivée de la chaîne commerciale VTM»⁷. Faut-il en déduire que

devenir un BV pour être élu ou réélu»⁵. Ce statut de BV ouvre la voie, sinon du paradis, au moins du Parlement.

Ceci dit, cette situation est-elle propre à la Flandre? À défaut d'émissions de divertissement invitant chaque semaine nos représentants politiques, certains, en Wallonie et à Bruxelles, usent et abusent aussi des ressorts du divertissement et de la pipolisation. ■

Olivier Starquit

1 Tout comme la présence d'administrateurs Vlaams Belang au sein du CA de la VRT, mais c'est une autre histoire.

2 Vittorio Foa, Miriam Mafai, Alfredo Reichlin, *Le silence des communistes*, L'Arche, 2007, p.73.

3 Dirk Vanoverbeke, «Bart De Wever rate le sacre pour une seconde», *Le Soir*, 6 février 2009.

4 Pierre Jourde, «La machine à abrutir», *Le Monde diplomatique*, août 2008, p.28.

5 Walter Pauli, «BV wordt politicus, politicus wordt BV», *De Morgen*, 14 février 2009.

Dernier ouvrage d'Olivier Starquit paru aux éditions Espace de Libertés.

Égalité des chances: quel âge avez-vous?

Analysant près de 2 800 offres d'emploi sur une période donnée, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme en a dénombré 11% faisant référence d'une manière directe ou indirecte à l'âge, ce qu'interdit la loi anti-discrimination de 2007.

Exiger un âge minimum ou maximum, avec évocation directe de l'âge, d'une expérience de «cinq ans maximum», renvoyer à la carrière, à la phase de vie, à la culture d'entreprise (une équipe dynamique, jeune et motivée...), ou à certaines caractéristiques (d'âge, allure sportive...) est interdit sauf si la distinction liée à l'âge est objectivement et raisonnablement justifiée (par exemple ouvrir un casting à des mannequins de plus de 50 ans pour la couverture d'un magazine destiné aux seniors...).

La législation est complexe et le Centre propose un nouvel outil, la check-list «âge dans les offres d'emploi» sur www.diversite.be mais souligne qu'il interviendra désormais plus sévèrement à l'égard de ce type de discrimination. Une sensibilisation bien loin d'être inutile. ■

M.M.

1 Voir notre recension «Orwell: anticommuniste par socialisme» in *Espace de Libertés* n°356 de septembre 2007, p.25.

2 George Orwell, *À ma guise. Chroniques 1943-1947*, (Coll. Banc d'essais), Marseille, Agone, 2008, pp.29-30.

3 Id. p.50.

4 Id. p.130.

Espace Magh: un nouveau défi!

«Le rêve insensé d'une génération de jeunes bruxellois, fils et filles de l'immigration maghrébine, s'accomplit»¹.

17, rue du Poinçon, entre la Senne et les Marolles, un lieu magique, le

Un lieu tout en bleu, anthracite et rouge, où l'entrée, entre une fontaine «arabisante» et, en arabe, l'article 1^{er} de la déclaration des droits de l'Homme, nous mène à une salle de specta-

et ce désir de mêler les points de vue, les racines, les origines.

Ils s'appelaient Saïd, Mohammed, Fatiha, Laurent, Yamina, Jean... il y a vingt ans. Ils allaient vers le social, le culturel, les études, pas encore le politique. Ils étaient là, au cœur de Bruxelles, et ne voulaient pas en rester là. Héritiers de cultures multiples, de croisements incessants, ils disaient déjà: nous ferons un lieu, ni arabe, ni berbère, mais arabe et berbère ET moyen-oriental, européen, africain, du nord et du sud, de l'Orient à l'Occident.

Ils y sont arrivés! À créer «un lieu ouvert à tous ceux, quelles que soient leurs origines, qui ont choisi de projeter leur destin dans un avenir commun fait de fraternité et d'espérance pour une vie plus juste»³.

D'aucuns redoutent un lieu «communautaire» de plus. La première programmation, pour l'ouverture fin mars, montre déjà que le détour par Séville et Haïti ne cantonne pas le programme à un quelconque bout de terre, mais s'ancre ici et là. À chacun de s'emparer du lieu et des espaces qu'il offre pour en faire un carrefour de rencontres plurielles! ■

É. Deprost

Centre culturel maghrébin. Un lieu de cultures, entre le pourtour de la Méditerranée et l'Afrique sud-saharienne, «porteur de valeurs de laïcité, de mixité, de métissage, hors des communautarismes sclérosés et mortifères»².

La franc-maçonnerie est-elle une thérapie?

C'est somme toute la question que se posent deux maçons, Jacques Demoulin, administrateur du CAL et longtemps président de Picardie Laïque, et Guidino Gosselin, psychanalyste, psychologue et sexologue,

dans un ouvrage paru chez Luc Pire l'an dernier. Tous deux ont voulu confronter deux univers différents, contradictoires, si opposés et si proches à la fois. Si la franc-maçonnerie exalte les idéaux et intentions altruistes fidèles à la tradition des Lumières, dans un processus de travail en commun, la psychanalyse en

revanche travaille à leur démontage, invitant le patient à «une expérience singulière de clarification», distinguant savoir et connaissance. Initiation, symbolisme, rituel, mythes, fantasmes... sont ainsi passés au crible de la double analyse. Y a-t-il des similitudes entre l'adhésion à la franc-maçonnerie et l'entrée en analyse, chacune exprimant un besoin d'être compris, entendu? Entre le travail sur soi et le travail sur le moi? Dans chacune des deux démarches, il y a en tout cas intérêt à «y mettre du sien», à «payer de sa personne».

«Sœurs en mauvaise réputation» pour le grand public, la franc-maçonnerie est souvent vue comme une puissance internationale occulte, la psychanalyse comme une entreprise d'escroquerie

intellectuelle. Le lecteur pourra se faire une autre idée de ces deux pôles, aidé en cela par les auteurs qui signalent néanmoins «une voie étroite où franc-maçonnerie et psychanalyse semblent cheminer de concert»: elles se vivent et se pratiquent en effet toutes les deux.

Et dans une société où la mise à nu est si souvent la règle, elles rappellent que le secret «possède une fonction protectrice essentielle à la construction individuelle». À chacun-e de trouver le chemin qui lui convient. ■

M. M.

Jacques Demoulin et Guidino Gosselin, *La franc-maçonnerie au risque de la psychanalyse*, Ed. Luc Pire, Que, 133pp.

Au clair de la Lune...

...mon ami Pierrot, amoureux inquiet, jardinier lunaire, rêve ou panique que la belle soit de chair et d'os ou qu'elle soit un semis de radis roses.

l'Olympe? Que de catastrophes, combien de calamités lui impute-t-on!

Deux arguments font table rase de ces errements: la force qui s'exerce entre Lune et Terre est proportionnelle au produit de leurs masses. S'il en est de même entre Lune et humains, qu'est donc la masse de la Terre par rapport à celle d'un humain? Aussi énorme qu'est infime la force que celui-ci subit directement. Un second argument renforce le premier, s'il est nécessaire, la force résultante est d'autant plus faible que la distance (élevée au carré) est plus grande. À une petite variation périodique près, la distance est gigantesque. Quand il s'agit du Soleil, il est quatre cent fois plus lointain, cent soixante mille fois moins attractif que la Lune...

Mais il est vrai que le Soleil est trente millions de fois plus massif que notre petit satellite et ceci compense largement cela.

Quant à la marée, elle résulte de la différence entre les forces déjà minuscules exercées sur la partie de la Terre tournée vers l'astre et sur la région qui est aux antipodes et se trouve donc un diamètre plus loin (douze mille sept cent cinquante-six kilomètres). La marée est un effet différentiel. C'est une tension. Ce qui compte, c'est l'épaisseur du corps influencé. Toutes évaluations faites, la part du Soleil dans la marée totale est de l'ordre du tiers, la Lune agissant pour deux tiers, en acteur principal. Mais, vu l'épaisseur d'un humain, même obèse, la déformation due à son onde de marée est inférieure

à la perte journalière de ses cellules épidermiques sous l'effet du frottement des vêtements.

LES STATISTIQUES ET LE JARDINIER

Comment ne pas voir dans la Pleine Lune du milieu de l'hiver, haute dans le ciel et étincelante, un aspirateur de la sève qui commence à monter et dans les Nouvelles Lunes qui l'encadrent un accélérateur de la pousse des racines et radicelles? Puisqu'elle soulève les marées, elle régit nécessairement la biologie végétale. Hélas, il s'agit d'une action de troisième ordre, un million de fois moins intense. À moins que les végétaux ne soient doués d'une super-hyper-sensibilité aux forces newtonniennes? Et pourquoi pas, diront les uns. Faites-en la preuve diront les autres! Et les premiers de sortir quelque potiron lunaire et difforme, les seconds d'écrasantes statistiques négatives. Que peuvent les statistiques, surtout négatives, contre la foi du jardinier!

À défaut, c'est l'élément liquide qui est l'objet d'affinité lunaire. Ainsi nos fluides corporels, sang, lymphe, bile, subissent-ils la subtile action de l'astre des nuits dont le caractère féminin et la périodicité voisine de vingt-huit jours l'associent aux menstruations. Qu'on sache, il s'agit là d'une moyenne, il n'est dit nulle part que l'ensemble du sexe est synchrone des phases de notre Astarté. À bien y regarder, dix à vingt pour-cent de nos compagnes peuvent durant un certain temps avoir le sentiment d'être lunaires compte tenu d'une incertitude de plus ou moins cinq pour-cent sur les phases de la Lune (un jour et demi) et de plus ou moins dix pour-cent sur l'apparition des règles (trois jours)...

Il est erroné de s'appuyer sur l'apparente similitude des phénomènes. Exit les marées, même atmosphériques. La fluidité de l'air dilue le rôle qu'on pourrait leur attribuer. Mais il n'en est pas de même de la transparence de l'atmosphère. À moins d'être ➤

dans un courant puissant d'air tropical chaud, lorsque l'atmosphère est limpide, l'effet de serre est considérablement diminué: de nuit, le sol rejette la chaleur accumulée durant le jour et refroidit rapidement. Coup de froid, léger gel, catastrophe agricole!

Les moins curieux se contentent des dictons populaires. Mais que vaut un dicton provençal sur le terreau picard? La différence de climat et le décalage des floraisons sont tels que même la sagesse des nations y perd son latin. Ici c'est plutôt notre amie la Lune qui

que. Ce que les astrologues appellent «signes». L'ambiance saisonnière déterminerait-elle les tendances du futur adulte? Pourquoi pas... à condition de tenir compte des événements extérieurs éminemment perturbateurs (température, situation parentale, événements du monde, épidémies, guerres, famines).

Une rumeur bien établie veut que les services d'obstétrique des hôpitaux soient plus sollicités à la Pleine Lune... de nombreuses études statistiques montrent qu'il n'en est rien¹. Quant au sexe des enfants, les traditions s'opposent. La lune montante favoriserait les garçons, la descendante, les filles. En d'autres lieux, on prétend le contraire. Combien d'auteurs, parmi les plus illustres, ont décrit des scènes astronomiquement impossibles, combien de peintres ont figuré notre satellite dans une présentation aberrante, face obscure tournée vers le Soleil! Une légende islandaise annonce les naufrages quand le croissant est tourné vers la terre. Circonstance jamais parfaitement atteinte sous le septantième parallèle et à peine approchée en période d'équinoxes favorable aux tempêtes...

Une Pleine Lune, par temps clair, quand elle n'est pas prétexte à un épanchement romantique, allonge les ombres dans une clarté blafarde favorable à la peur des fantômes. Mark Twain donne une recette pour se débarrasser d'une verrue: par un soir où la Lune ne brille pas (Nouvelle Lune?), à minuit (c'est très important), «on prend une fève, on la fend en deux, et l'on coupe le poireau de façon à le faire saigner. Alors on met un peu de sang sur une moitié de la fève que l'on enterre...en disant: reste là fève, va-t-en poireau!»². Twain ne dit pas si Huckleberry Finn a été libéré de son souci....

Croire en l'influence du Soleil est une chose, étendre cette croyance à la Lune, aux planètes et aux étoiles en est une autre. Croyances, traditions, légendes sont bien innocentes quand elles exaltent l'esprit poétique ou déclinent d'un semis de haricots. Ce sont de redoutables ennemis des humains quand elles gouvernent leur comportement face à l'avenir et sont l'ultime recours des mages consultés par des chefs d'État incapables de faire front à leur destin.

André Koeckelenbergh

© A. Koeckelenbergh et M. Wilmet

I Lever de Lune.

La Lune n'y est pour rien, mais l'air étant transparent, on la voit aisément et pour peu qu'il y ait une Pleine Lune ou une phase voisine... c'est la Lune Rousse, de sinistre réputation. La Lune est le témoin que l'accusation charge indûment. La présomption d'innocence tient mal contre l'intime conviction. Quand le ciel est couvert, on s'en soucie nettement moins, la plupart ne la remarque pas, cachée qu'elle est par les nuages. Aucun maléfice particulier ne lui est dès lors attribué!

L'AGRICULTURE ET LES ALMANACHS

Cependant, puisqu'on lui a imputé une responsabilité importante, les humains se sont construit une véritable doctrine d'«agriculture lunaire» qui fait le bonheur des almanachs populaires et d'éditeurs spécialisés dans l'extorsion consentie du pécule de leurs lecteurs. Les consulter est édifiant, les comparer plus encore par les contradictions qu'on relève entre eux. Les considérations astrologiques soutenues par l'exhibition d'arguments astronomiques en mettent plein la vue de l'horticulteur innocent.

sauve la mise puisque que ses phases sont universelles et modulent les temps à longueur de mois.

Le Soleil apporte lumière et chaleur, la nature des sols et leur humidité accompagnent le rythme des saisons qui est sensible à la latitude. On ne cultive pas en Finlande comme on le fait en Sicile ou dans le Sud Saharien. Les roses ne se développent pas en Cornouailles comme elles le font à Versailles, à Grasse ou Ispahan. L'été commence fin juin pour les coteaux de Champagne, et la mousson souffle sur Katmandu à la même époque.

On admet aisément que le Soleil soit le régulateur du climat, de la végétation et même du caractère des humains. Un enfant né à terme en janvier a été conçu au printemps précédent et la future mère a bénéficié d'une alimentation autrement plus riche et d'une hygiène de vie fondamentalement différente que si son embryon s'était développé durant la période hivernale. On connaît aujourd'hui l'importance que revêtent les premiers mois d'une vie sur la physiologie et la psychologie infantiles. Chaque période de naissance correspond à une situation saisonnière de l'astre du jour, elle est jalonnée par la position du Soleil le long de l'écliptique.

1 Récemment cités par *Ciel et Espace* de juin 2008 et «Sky and Telescope» de septembre 2007: Daniel Caton (Appalachian State Univ.) a analysé 70 millions de naissances aux USA entre 1980 et 1990: aucun lien significatif. Frédéric Chambat (France) a analysé 14,5 millions de naissances européennes pour la même période: même conclusion. Pour la Belgique, Dimitri Pourbaix et R.Moors (communication privée) ont relevé les dates de naissance des 321 481 étudiants nés entre 1900 et 1990, et inscrits aux registres des Universités de Bruxelles et de Liège. Ces dates ont été confrontées aux phases lunaires correspondantes et soumises à une analyse critique très développée. Aucune corrélation significative n'apparaît.

2 Les aventures de Tom Sawyer, Mark Twain, Arts et Livres-Paris, 1926.

L'ENTRETIEN DE JEAN SLOOVER AVEC OLIVIER GABRIEL MARCHAL

Sans mobilité apparente

Chercher un boulot loin de chez soi pour sortir du chômage? Pas si simple!

L'OCDE l'affirme sans détour: la coexistence de régions avec un taux de chômage élevé et de zones proches du plein emploi est largement due à une mobilité géographique insuffisante de la main-d'œuvre. Autre constat: les femmes, les jeunes, les âgés, les peu qualifiés, bref, les travailleurs dont la position est la plus faible sur le marché du travail, sont aussi les moins mobiles et donc les plus tributaires des possibilités d'emploi locales... La conclusion semble évidente: rendre la main-d'œuvre géographiquement mobile, c'est comprimer le chômage, CQFD! Le gouvernement fédéral a reçu le message cinq sur cinq: un œil rivé sur le chômage wallon et un autre sur les offres d'emploi non satisfaites en Flandre, il s'est engagé à élaborer une stratégie visant à faciliter la mobilité inter-régionale des chercheurs d'emploi. Chargé de missions au Comité subrégional de l'emploi et de la formation de Charleroi, l'anthropologue Olivier Gabriel Marchal se montre plus prudent: la mobilité, rappelle-t-il, n'est pas une simple question de plomberie...

À quels dégâts collatéraux songez-vous?

Lorsque l'on additionne les coûts environnementaux tels que l'épuisement des ressources, les effets de la pollution et de la circulation sur la santé, le stress, la fatigue, et l'absence prolongée du noyau familial, le bilan est sévère et risque fort de s'aggraver si nous continuons à vivre de la même manière. Au niveau mondial, la mobilité, aussi, est centrale: si jadis c'était le sens qui donnait son mouvement à l'histoire, aujourd'hui ce serait le mouvement même de l'histoire qui, en somme, en deviendrait le sens. Cette hyper-mobilité planétaire exerce un effet non voulu considérable en fragilisant l'ancre local et la nécessité d'un territoire, condition pourtant indispensable pour «faire société».

Olivier Gabriel Marchal, vous ne semblez pas d'accord avec le projet d'accroître la mobilité géographique des demandeurs d'emploi?

1 Olivier Gabriel Marchal: Dans une logique de marché fondée sur la mobilité des marchandises et des capitaux, la mobilité des travailleurs est éminemment nécessaire: les travailleurs sont ainsi mis en concurrence sur le marché de l'emploi et ceux d'entre eux qui gagnent la compétition sont supposés être à la fois les plus compétents, les plus flexibles et

© Reuters

Il s'agit de repenser les dommages collatéraux générés par l'hyper-mobilité.

tout le monde dépendant du reste du monde. Si, aujourd'hui, la production de richesses en Belgique n'est plus complètement du ressort des citoyens et de leurs autorités politiques, c'est à la mobilité des capitaux que cela est dû. Alors que nous croyons être de plus en plus indépendants, nous découvrons que la satisfaction de nos besoins les plus élémentaires est désormais à la merci de marchés mondiaux volatiles et à la bonne mobilité des marchan-

dises. Alors, tôt ou tard, nous devrons envisager une relocalisation des activités économiques.

LE «BON» ET LE «MOBILE»

En attendant, c'est bien toujours la logique de marché qui domine: améliorer la mobilité géographique des demandeurs d'emploi reste donc, quoi qu'il en soit, le mot d'ordre de l'heure. Si l'on en croit certaines enquêtes, divers facteurs constituent un frein à cette mobilité, parmi lesquels la qualité de l'offre d'emploi.

Il est clair que le salaire, les horaires, le type d'emploi et de contrat proposés influencent la mise en mouvement du demandeur d'emploi. Or la substitution des emplois atypiques aux emplois typiques stables et l'exode urbain qui disperse les différentes sphères de vie —familiale, culturelle, éducative et professionnelle— rendent la mobilité à la fois plus nécessaire, mais aussi plus complexe, plus coûteuse. Et l'incertitude qui règne sur le marché de l'emploi, surtout pour la main-d'œuvre non qualifiée, n'arrange rien. En clair, tout le monde peut comprendre que travailler loin à horaires flexibles et fractionnés, pour un faible salaire sous contrat précaire et offrant une fonction à très faible prestige, est peu attractif...

Autre frein: la perception de certains employeurs. Nombre d'entre eux estiment que le «bon» et le «mobile» vont de pair.

Les personnes marquées au sceau de l'immobilité sont effectivement souvent disqualifiées par le marché de l'emploi: on entend dire d'un candidat qui n'est pas mobile qu'il est peu polyvalent, peu flexible, rigide mentalement et réticent au changement, tandis qu'un candidat mobile ou disposé à le devenir est, à l'inverse, souvent considéré comme «prêt à l'emploi». On sait, par exemple, par les agents de l'insertion, que les employeurs ont en général une perception très négative des candidats qui n'ont pas de permis de conduire ou qui ne possède pas de voiture. Bref, la mo-

bilité se transforme vite en un discours moral qui frappe d'incapacité générale un individu qui peut être très compétent, mais qui a le «défaut rédhibitoire» de ne pas user d'une voiture individuelle.

Une attitude que les politiques de mobilité cherchent pourtant précisément à promouvoir?

Hélas, la perception négative de «l'immobilité automobile» n'est pas une attitude réfléchie: il s'agit d'un mode de perception inconscient de la part de ceux qui inspirent et dictent le discours managérial. Vision qui s'enracine dans l'anthropologie de notre société libérale, laquelle a, au cœur de ses valeurs, la volatilité, la vitesse, le mouvement, bref tout ce que vient cristalliser la thématique de la mobilité. En somme, puisqu'il s'agit d'une norme, tout qui ne bouge pas autant que les modèles montrés en exemple par l'idéologie dominante, est stigmatisé: aujourd'hui, pour être parmi les grands et réussir sa vie, il faut être mobile! Difficile de nier qu'avec de telles injonctions, l'immobilité représente une forme d'incompatibilité sociale.

AU FOUR ET AU MOULIN

Rendre la formation au permis de conduire moins coûteuse et mettre au point des systèmes d'achat d'une petite voiture pour les faibles revenus permettraient d'obtenir une plus grande mobilité des demandeurs d'emploi. Mais ces mesures ne vont-elles pas à l'encontre de toutes celles qui, dans un souci de développement durable, tendent à encourager l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail?

Oui, c'est d'ailleurs ce paradoxe qui amène à penser l'urgence d'une économie plus localisée. En attendant, pour se déplacer, ceux qui se situent en marge du marché du travail se tournent souvent, par la force des choses, vers le transport public, avec pour conséquence d'être mis d'avance en marge du marché du travail. C'est très regrettable pour deux raisons. Primo, parce qu'en faisant cela, on demande à ceux qui ont déjà peu de faire ce que les travailleurs ne font pas. Car, ne l'oublions pas, les coûts externes de

l'auto-mobilité sont surtout générés par ceux qui vont travailler en voiture. Secundo, parce que les postes qui correspondent aux qualifications des demandeurs d'emploi qui se déplacent en transports en commun ne sont souvent pas accessibles par ce mode de transport. Ensuite, il faudrait, bien entendu promouvoir le covoiturage, pour compenser les choses, voire les inverser.

L'état de santé n'est-il pas aussi, dans certains cas, un frein à la mobilité géographique qu'impose de plus en plus souvent une activité professionnelle?

Les demandeurs d'emploi manifestent bien plus fréquemment que les actifs occupés, des troubles mentaux et du sommeil. Nombreux sont aussi ceux qui souffrent de maladie de l'estomac, d'hypertension artérielle et près de la moitié, de dépression. Les demandeurs d'emploi étant une catégorie sociale à la santé dégradée, il faudrait, oui, en tenir compte lorsqu'on parle de mobilité.

L'accueil de la petite enfance, le système de gardes, ne constituent-ils pas un autre point crucial?

Tout à fait. Nous sommes là au cœur d'un double discours. Désir de s'occuper de ses enfants et de son foyer et injonction à travailler s'articulent désormais de manière ambivalente: le non-emploi devient synonyme de paix et d'assistanat pour une frange de la population, tandis que rester au foyer pour élever ses enfants passe, lorsqu'il s'agit de catégories aisées, pour un noble choix. Il y a là une forme de schizophrénie symbolique doublée d'une schizophrénie pratique: la société met une énergie folle à faire entrer sur le marché du travail les femmes sans emploi, alors que, dans le même temps, le coût de l'absentéisme parental du foyer —coût d'externalisation des fonctions de gardiennage, d'éducation, de loisirs, de ménage, de soins...— ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, il faudrait pouvoir être «au four et au moulin»! Dans un système familial où parents et enfants sont de plus en plus absents les uns des autres, cette double contrainte n'est évidemment pas sans conséquence sur le renouvellement des générations et sur la qualité de l'éducation. ■

PRESSE

Chronique d'une mort annoncée

Bernard Poulet décrit la spirale infernale qui risque de précipiter les journaux vers une fin inéluctable.

La fin des journaux, la fin d'un monde, mais sans doute pas la fin du monde. À première vue, Bernard Poulet, rédacteur en chef à *L'Expansion*, a frappé fort dans son dernier ouvrage¹ bien propre à donner des sueurs d'angoisse à tous ceux qui ont lié leur sort à celui des journaux, quotidiens ou périodiques. Mais si le livre n'a qu'un mérite, c'est bien de pratiquer ce que je nommerai, d'après Jean-Pierre Dupuy, un catastrophisme éclairé et d'obliger ainsi les professionnels de l'information à se regarder en face. Tentons de l'analyser froidement, sans nous dérober aux questions gênantes que l'auteur nous pose indirectement.

Dans le monde où le numérique est roi, la presse va-t-elle bientôt devenir un objet de musée? Rien n'est impossible. Le constat est alarmant: il aurait heurté le vieil Hegel qui tenait la lecture du journal du matin pour la prière de l'homme moderne. Nos quotidiens généralistes sont entrés dans un cercle infernal. Les annonceurs, grands ou petits, émigrent vers Internet parce que c'est là qu'ils peuvent davantage cibler le consommateur et entrer en dialogue avec lui. Du coup, il y a toujours moins de rentrées publicitaires;

moins de moyens, cela oblige à une réduction du nombre de pages et à une compression du personnel. D'où le moindre intérêt des titres et la désaffection du public, toujours tenté d'aller voir ailleurs, sur Internet précisément.

Une réaction typique, et discutable, de nombreux patrons de presse consiste

à réorganiser les rédactions sur des bases généralistes, censées être plus en phase avec les attentes du lecteur. Moins de «rubriques», moins de spécialistes insensibles à la manipulation, moins d'enquêteurs envoyés sur des terrains parfois lointains, plus de petites mains, plus d'hommes orchestres, sommés de gérer tous les dossiers avec le même défaut de compétence: ce prolétariat de la plume, rivé à sa console et tirant la majeure partie de ses infos de ses contacts numériques ou téléphoniques, coûte forcément moins cher que les anciens barons des rédactions riches, mais, à terme, qu'est-ce qui fait la différence entre ce journalisme-là, sans valeur ajoutée, et celui pratiqué gracieusement sur la Toile par des amateurs plus ou moins éclairés sur les sites qui les accueillent complaisamment?

LA FIN DU «MAGISTÈRE MORAL»

Plus fondamentalement, Bernard Poulet prend acte de la fin du «magistère moral» dont les journalistes pouvaient se targuer il n'y a guère. Tout laisse croire que la société qui se construit sous nos yeux obéit à des logiques nouvelles auxquelles il faut s'adapter sous peine de périr. Saturés de messages, les ados désertent l'info comme ils désertent les livres, tandis que le lecteur traditionnel ne cesse de vieillir. Pour les attirer, un animateur un peu camelot a plus de chance qu'un éditorialiste, fût-il du meilleur cru. Aux États-Unis, on parle désor-

mais d'«infotainment», contraction d'«information» et d'«entertainment», un genre hybride, censé faire passer la pilule amère de l'actualité auprès d'une génération qui préfère Peter Pan à Karl Marx.

Tout ça fait froid dans le dos. Mais avant de crier à la mort d'une civilisation, il faut considérer avec lucidité les trente ou quarante dernières années.

En d'autres termes, il faut se demander si Internet, pour révolutionnaire qu'il soit, n'est pas la goutte d'eau qui a fait déborder un vase médiatique rempli de contradictions, destinées depuis longtemps à provoquer l'affondrement d'un système que certains croyaient éternel. S'il reconnaît que l'érosion du lecteurat des journaux a commencé dès les années 70, Bernard Poulet n'inscrit pas toujours son propos dans une logique historienne, ce qui a le défaut de lui faire prendre pour nouveaux des faits qui ne sont, tout bien réfléchi, que des exacerbations de tendances sociales, liées à un fonctionnement de nos démocraties.

J'ai parfois le sentiment en le lisant qu'il voit le passé des journaux comme un âge d'or dont nous ferait sortir la numérisation galopante. Qu'en est-il par exemple de cette désaffection par rapport à l'info qui caractériserait les jeunes d'aujourd'hui? Étions-nous, membres de la génération 68, mieux informés et surtout avions-nous envie de l'être? Je n'en suis pas si sûr quand

HEGEL TENAIT LA
LECTURE DU JOURNAL
DU MATIN POUR LA
PRIÈRE DE L'HOMME
MODERNE

¹ Bernard Poulet, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, Gallimard, coll. Le débat, 224 p., 15,90 euros.

LA RÉCENTE INCULPATION DU SOUDANAISS EL-BECHIR RELANCE LE DÉBAT

Quand la justice internationale s'oppose à la paix immédiate

La mise sur pied, en 1998, de la Cour pénale internationale avait été unanimement saluée comme une avancée majeure du droit international, de la lutte contre l'impunité. Beaucoup estimaient que la perspective de devoir tôt ou tard rendre compte de crimes contre l'humanité, imprescriptibles par définition, allait jouer un rôle dissuasif auprès des tyrans et autres chefs de guerre.

Sept ans plus tard cependant, les contradictions se multiplient, les limites de cette espérance apparaissent. En effet, à part l'ex-Yougoslavie, où les vaincus serbes ont dû rendre compte de leurs crimes de guerre devant un tribunal *ad hoc*, aucun dirigeant de pays industrialisé n'a été mis en cause par la justice internationale. L'exonération dont bénéficient l'administration Bush, malgré Guantanamo et la guerre en Irak, ou les Israéliens après la destruction de Gaza, apparaît au monde arabo-musulman comme une profonde injustice, une politique de deux poids deux mesures qui porte atteinte au caractère universel d'une justice qui devrait s'exprimer au nom de l'humanité tout entière.

Dans le cas de l'Afrique, le malaise est plus grand encore, car les principaux détenus de la prison spéciale de Scheveningen, près de La Haye, sont des ressortissants africains, le Libérien Charles Taylor, les Congolais Jean-Pierre Bemba et Thomas Lubanga ainsi que deux autres chefs de guerre de l'Ituri.

Même si nul ne conteste les principaux points des actes d'accusation, ces inculpations suscitent bien des questions.

En effet, les actes d'accusation reposent principalement sur des témoignages fournis par des ONG de la place, relayés et médiatisés par les grandes ONG internationales et non sur des enquêtes approfondies qui auraient été menées à charge et à décharge par les propres services de la CPI. Cette compilation d'accusations met à l'avant-scène des témoins directs, dont certains se sont rétractés

lorsqu'ils ont été confrontés aux avocats des prévenus tandis que d'autres se sont dérobés *in extremis*, redoutant d'être victimes de représailles, leur protection n'étant pas suffisamment assurée. Relevons qu'un problème similaire s'était déjà présenté dans le cas des témoins rwandais amenés à comparaître devant le tribunal pénal international d'Arusha, qui craignaient d'être victimes de vengeances dès leur retour sur leur colline.

Par ailleurs, dans le cas de Jean-Pierre Bemba, nombreux sont les Congolais qui estiment que son arrestation et son inculpation à La Haye ont représenté des actes purement politiques: en effet, lorsqu'il a été arrêté à Bruxelles en mai 2008, l'ancien vice-président se préparait à rentrer dans son pays pour y occuper la fonction de chef de file de l'opposition, avec la ferme intention de mener la vie dure aux autorités en place et en particulier au président Kabila. En outre, si les faits qui sont reprochés à ses troupes sont bien réels (les actes de viols et autres exactions commises par le corps expéditionnaire envoyé en 2002 en Centrafrique, à la demande du président d'alors Ange Félix Patassé), il faut encore démontrer que Bemba, qui à cette époque participait aux négociations de paix de Sun City en Afrique du Sud, peut être tenu pour personnellement responsable d'actes commis par des hommes qui avaient été mis à la disposition de l'armée centrafricaine et placés sous son commandement. (Les officiers centrafricains qui, à l'époque, étaient responsables des opérations n'ont, eux, pas été inquiétés...)

Mais surtout, bien des Congolais ont le sentiment que Bemba n'est ni meilleur

ni pire que bien d'autres criminels de guerre qui ont été intégrés dans les forces armées congolaises après les accords de paix et qui le seront encore à l'avenir, lorsque sera terminée l'intégration des combattants du Congrès national pour la défense du peuple, la milice de Laurent Nkunda.

CHOISIR ENTRE PAIX ET JUSTICE

En 2009, les dirigeants congolais ont été confrontés à un dilemme qui se pose dans les mêmes termes qu'au Soudan: choisir entre la paix et la justice. En effet, à la suite d'accords conclus entre Kinshasa et Kigali, il a été mis fin à la rébellion qui était dirigée au Nord Kivu par le général Laurent Nkunda. Ce dernier a été arrêté au Rwanda, tandis que son chef d'état-major, le général Bosco Ntaganda opérait un virage à 180 degrés: il acceptait de prendre la tête d'opérations militaires dirigées contre les rebelles hutus sévissant dans la région depuis la fin du génocide au Rwanda en 1994 et surtout acceptait d'intégrer les forces rebelles à l'armée gouvernementale, mettant ainsi fin à une rébellion qui avait provoqué le déplacement de plus d'un million et demi de civils et mis le Nord Kivu à feu et à sang.

Cette rupture entre Laurent Nkunda et Bosco Ntaganda impliquait la fin de la rébellion du Conseil national pour la défense du peuple, le mouvement de Nkunda, et le rétablissement de l'autorité de l'État sur les régions où les rebelles avaient établi une administration parallèle, ce qui, à terme, devrait permettre le retour des déplacés et une normalisation générale.

je considère l'influence des discours de propagande sur la psyché militante de bon nombre d'entre nous. Étions-nous pour ailleurs si parfaitement engagés dans le siècle que nous ne nous contentions pas souvent, vis-à-vis de l'actualité, d'une attention flottante, pareille à celle dont témoignent tant de garçons et de filles de nos sociétés «multi-médiatiques»?

Ce qui a précipité la fin des journaux n'a pas que des causes numériques. Une logique démocratique est à l'œuvre derrière les bouleversements que nous constatons jour après jour. La fin des journaux est liée à la fin de la politique fondée sur une opposition marquée entre les partis². Jadis beaucoup de titres devaient une part plus ou moins importante de leur succès à leur couleur partisane, ce qui est encore partiellement le cas dans un pays comme la Grèce. L'adoucissement des mœurs sous l'effet, entre autres, de l'accès à la consommation, joint au progrès de l'éducation relativiste, anti-totalitaire, a contribué à faconner des citoyens plus individualistes, moins disposés à s'en laisser conter par les meneurs d'opinion, mais également plus conformistes, moins enclins à se

rallier à des extrêmes, qu'ils soient de gauche ou de droite.

LA DÉMOCRATISATION DU MÉDIOCRO

Dans un tel paysage où, n'en déplaisent à nos nationalistes, se brouillent les frontières et les identités, le confusonisme est monnaie courante et cela non plus n'est pas favorable aux journalistes professionnels dont la voix, censée disposer de plus de compétence, risque de se perdre dans une cacophonie inimaginable, favorable à la dématérialisation du médiocre au nom de la sacro-sainte égalité. Tout le monde a droit à la parole, mais tout le monde est-il pour autant habilité à faire du journalisme? Faut-il un diplôme pour être journaliste? Que n'a-t-on répété que le métier, malaisément «théorisable»³, ne pouvait s'enseigner que sur le terrain! Fort bien, mais alors à quoi servent les écoles? À donner du travail à des chercheurs irrécupérables, faute de place, dans d'autres branches de l'université, les places y étant de plus en chères, même si elles ne sont pas toutes convenablement rémunérées? À profiter de l'apport financier que re-

Michel Grodent

2 La Belgique est un bel exemple de cet épaissement des oppositions partisanes. Le pays est gouverné par une coalition où la droite à visage humain dialogue avec plus ou moins de bonheur avec une gauche gestionnaire qui a, tout comme elle, à cœur de sauver les banques dont la faillite signifierait le déclin d'un modèle social!

3 Oserais-je rappeler qu'un professeur de journalisme, dans une de nos universités, se bornait jadis à apprendre à ses élèves que pour être un bon journaliste, il faut être dans le vent et il faut être dans le coup, c'est-à-dire voir des gens, fréquenter tous les milieux, lire la presse et regarder la télévision?

4 Cf. Richard Sennett, *La Culture du nouveau capitalisme*, tr. de Pierre-Emmanuel Dauzat, Albin Michel, 2006.

5 Je rappelle que toute la philosophie socratique ne nous est connue qu'à travers des citations.

Or cette avancée politique, dont bénéficient incontestablement les populations civiles, risque d'être compromise par le mandat d'arrêt international que la CPI a délivré à l'encontre de Bosco Ntaganda. Ce mandat se justifie en raison des crimes commis par ce militaire aussi bien dans l'Ituri qu'au Kivu, mais sa mise en application aurait évidemment pour effet de bloquer la pacification en cours. Depuis que le général Bosco Ntaganda a rejoint les rangs gouvernementaux, les envoyés spéciaux occidentaux et la Mission des Nations unies au Congo, qui auparavant le croisaient sans états d'âme lorsqu'il secondait Laurent Nkunda refusent tout contact avec lui.

Confronté à cette équation, arrêter Bosco au risque de relancer la guerre, le président Kabila a été très clair: devant la presse, le 31 janvier dernier, il a déclaré «*si je dois choisir entre la justice d'un côté, et de l'autre la paix et la sécurité auxquelles aspirent des millions de citoyens, je privilégie ces dernières*». Autrement dit, alors que Kinshasa avait jusque-là collaboré étroitement avec la CPI, il a été décidé cette fois que la justice devait attendre, d'autant plus que les crimes commis sont imprescriptibles...

Dans le cas de l'Ouganda également, l'exercice de la justice internationale a compliqué la situation: durant de longs mois, Joseph Kony, leader de l'Armée de libération du Seigneur, une milice connue pour ses terribles exactions (enlèvement d'enfants, tortures, mutilations) avait tenté de négocier une amnistie avec les autorités ougandaises. N'ayant pas obtenu gain de cause, et frappé lui aussi d'un mandat d'arrêt délivré par la CPI, Kony a repris les hostilités: ses combattants se sont réfugiés dans le parc de la Garamba, dans le Nord du Congo, où, par vengeance, ils ont massacré des centaines de villageois congolais.

LES OTAGES DU SOUDAN

Outre le cas du Congo, c'est le Soudan qui défraie aujourd'hui la chronique et met en conflit la paix et la justice internationale. En effet, le président soudanais Omar el-Bechir, au pouvoir depuis une vingtaine d'années, vient de faire l'objet d'un mandat d'arrêt international, qui le tient pour responsable de la guerre qui se poursuit au Darfour et qui a déjà fait plus de 300

000 victimes. Cette décision a suscité l'enthousiasme de nombreuses ONG de défense des droits de l'Homme, qui assurent que cette inculpation d'un chef d'État en activité représente un pas décisif vers la justice en faveur des victimes du Darfour. Nul ne conteste qu'après la guerre meurtrière déjà menée au Sud Soudan, le conflit au Darfour n'ait été l'occasion de nombreuses atrocités commises par les troupes gouvernementales et les milices janaweed. Ces dernières, composées de miliciens d'origine arabe, ont brûlé et détruit des centaines de villages, déplacé des millions de civils obligés de vivre dans des camps de déplacés et totalement dépendants de l'assistance humanitaire.

Cependant, l'inculpation du président soudanais a fait éclater un malaise que la justice internationale suscitait depuis quelque temps déjà: malgré le peu de sympathie que suscite le régime soudanais, la plupart des États africains et l'Union africaine elle-même se sont solidarisés avec le président el-Bechir, estimant qu'il était malgré tout l'incarnation d'une certaine souveraineté internationale. Le Rwanda, malgré ses divergences idéologiques et politiques avec le régime soudanais, a pris la tête de la contestation. Et pour cause: le président Kagame et neuf des principaux dirigeants rwandais font l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le juge français Bruguière, sur base d'un dossier dont on sait aujourd'hui (les principaux témoins s'étant rétractés!) qu'il était purement politique!

L'inculpation du président Omar el-Bechir a permis à ce dernier de se présenter comme la victime d'une justice à deux vitesses, portant atteinte à la souveraineté nationale du Soudan. Cette position a suscité la solidarité de bon nombre de chefs d'État africains, qui voient là un précédent dangereux, et elle a occulté le fait que les populations du Darfour risquent de faire les frais de ces nouveaux développements.

En effet, les autorités soudanaises, qui de toute façon n'étaient guère favorables au déploiement humanitaire occidental au Darfour, ont pris prétexte du mandat d'arrêt de la CPI pour mettre fin aux opérations des ONG: onze d'entre elles ont reçu l'ordre de quitter le pays, leurs installations ont été démantelées et leurs avoirs saisis. Trois membres de Médecins sans

Frontières ont été arrêtés puis relâchés et l'organisation a décidé, la mort dans l'âme, de quitter le Darfour alors même qu'y sévit une épidémie de méningite. Quant aux agences de l'ONU restées sur place, elles éprouvent un sentiment croissant d'insécurité et se demandent si elles ne finiront pas par être à leur tour expulsées ou victimes d'actes hostiles... La situation des ONG a été aggravée par les propos du procureur de la Cour pénale internationale qui a fait allusion au fait que les informations dont il a nourri son dossier auraient été fournies par les organisations humanitaires. De tels propos ont évidemment renforcé la suspicion des forces de sécurité soudanaises qui avaient déjà tendance à confondre les ONG occidentales avec des agences de renseignement!

Julie Flint et Alex de Waal, deux chercheurs britanniques qui suivent depuis longtemps l'évolution du Soudan, ont récemment conclu en ces termes un article publié dans le quotidien britannique *The Guardian*: «le peuple soudanais paie déjà un lourd tribut à l'abandon de la voie diplomatique, qui avait donné de si bons résultats ces quatre dernières années. Mais on peut craindre que le pire soit encore à venir: les expulsions d'ONG, les mesures prises à l'encontre des équipes de l'ONU et, pire que tout, le coup de frein voire le coup d'arrêt à l'engagement en faveur d'élections et de l'autodétermination pour le Sud soudanais... Il n'y aura pas de justice au Soudan sans la paix. Lorsque la paix et la justice sont incompatibles, comme c'est le cas au Soudan aujourd'hui, priorité doit être donnée à la paix ».

Quant au quotidien *Le Monde*, il conclut dans un éditorial: «*la réplique des autorités soudanaises à la décision de la CPI était prévisible, [...] et mieux aurait valu surseoir à une décision qui fait de la population du Darfour la principale victime des décisions des juges de La Haye. D'où cette question: la nécessité de la justice devait-elle s'effacer devant l'impératif de sauvegarder les populations? Les déclarations du secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki Moon, semblent aller dans ce sens...*» Tout se passe comme si, après les deux décennies d'idéalisme qui avaient suivi la chute du mur de Berlin, le monde finissait par redécouvrir les vertus de la *realpolitik*... ■

Colette Braeckman

BOZAR: LA FLANDRE ET LA SAVOIE

Da Van Dyck a Bellotto: le charme discret de Turin à Bruxelles

L'exposition présentée à Bozar contient quelques pièces maîtresses intéressantes, de Breughel de Velours à Bellotto. Mais elle se présente très ouvertement comme une opération de politique culturelle entre la Flandre et la Savoie. Paul Dujardin, directeur de Bozar, n'en fait pas mystère dans sa préface: «*Outre le grand intérêt artistique de cette exposition, je suis sensible aux dimensions politiques qui s'entrecroisent dans l'élaboration et qui... sont toujours d'actualité: l'intersection des dimensions régionale, nationale et européenne*».

Savoie, de deve Pays-Bas... et de à cheval, «en ma un tableau qui où se succèdent Van Dyck, Ruben classé selon un qui va du classi passant par les et des maniérist Orazio Gentilesc où la beauté des rouge, bleu, ja la majesté des la grâce des cou

Plus concrètement, la Savoie, et en particulier la ville de Turin, fait coup double: elle exporte en Belgique une partie de sa Galleria Sabauda, alors que le Palais Royal, qui l'abritera bientôt, est en réfection. Une occasion de montrer quelques beaux tableaux de maîtres italiens et flamands, collectionnés, depuis le XVI^e siècle, par des ducs pratiquant une habile politique matrimoniale entre Habsbourg et rois de France. Ces nobles ambitieux, devenus rois de Savoie, puis, de 1861 à 1946, rois d'Italie ont rivalisé avec les autres grandes cours italiennes, notamment par leurs collections d'art italien et international, donc en partie flamand. Turin se prépare à célébrer avec faste, en 2011, les 150 ans de l'unité italienne, agrandissant les espaces de sa galerie Sabauda, restaurant une centaine de tableaux et les exportant dans la capitale européenne. En échange, la Vlaamse Kunstencollectie de la Région flamande sera très visible, dès 2010, à Turin par une exposition d'œuvres majeures des collections de Bruges et d'Anvers.

Da Van Dyck a Bellotto retrace, via 120 œuvres de la Galleria Sabauda, l'évolution du goût de la Cour de Savoie, soucieuse de tenir son rang, et de rivaliser avec ses prestigieuses rivales de Florence, Venise ou Rome en collectionnant des tableaux de valeur internationale. La proximité, parfois matrimoniale, de ces ducs de Savoie avec les Habsbourg permet à Tommaso, fils de Charles-Emmanuel de

Savoie, de devenir gouverneur des Pays-Bas... et de se faire représenter à cheval, «en majesté», par Van Dyck: un tableau qui ouvre une exposition où se succèdent Mantegna, Bellotto, Van Dyck, Rubens. On y trouve de tout, classé selon un ordre chronologique, qui va du classicisme au baroque en passant par les disciples du Caravage et des maniéristes sublimes comme Orazio Gentileschi. Son *Annunciation* où la beauté des couleurs contrastées, rouge, bleu, jaune, blanc, la majesté des drapés et la grâce des courbes résu-

ment ce raffinement inouï de la production italienne. Autre éblouissement personnel: la *Vue de Turin depuis le jardin royal*, peinte par Bernardo Bellotto, au milieu du XVIII^e siècle. Voilà un Vénitien, élève de son oncle Canaletto et dont emprunte un moment le nom pour se faire mieux vendre... en Allemagne! marketing familial instinctif! Mais alors que Canaletto joue sur la netteté et la beauté lumineuse d'un sujet quasi unique, une Venise limpide et monumentale, Bellotto parcourt l'Europe et s'imprègne de l'atmosphère de Vienne

Bernardo Bellotto (Venise 1722 – Varsovie 1780), *Vue de Turin depuis le jardin royal*, 1745.

épouse de Victor Amédée, puis régente du duché. Le commerce et le prestige se sont toujours moqués des frontières politiques étroites.

Enfin, hormis quelques chefs-d'œuvre et curiosités, l'exposition vaut surtout par une homogénéité d'ensemble, qui fait des plus petits paysages, natures mortes, portraits ou tapisseries, un objet de plaisir. ■

Christian Jade

Da Van Dyck a Bellotto à Bozar,
Bruxelles - Jusqu'au 24 mai. Ren-
seignements: tél: 02 507 82 00
- www.Bozar.be

DE LA MÉTAPHYSIQUE AU CLONAGE

De Chirico fabriquait des rêves

Le jeune Giorgio De Chirico (1888-1978) connaîtra une jeunesse itinérante: naissance en Grèce, études à Athènes poursuivies à Munich, où l'influence de la peinture d'Arnold Böcklin et de Max Klinger sera déterminante sur sa manière de travailler, sans parler de sa fascination pour Nietzsche et... Pinocchio.

Découvrant l'Italie, il séjourne de 1909 à 1910 à Milan, Ferrare et Turin, impressionné par ces belles cités classiques aux arcades rectilignes entrecoupées de places sur lesquelles règnent d'étranges statues antiques. Elles peuplent ses premiers tableaux. Installé à Paris en 1911, il crée

la surprise parmi les avant-gardes et Guillaume Apollinaire —dont il peint le «Portrait prémonitoire»— devient son plus ardent chantre. Grâce au poète, il fréquera avec Picasso, Brancusi, Léger, Derain et Braque, et expose chez Paul Guillaume. C'est d'ailleurs Apollinaire qui définira sa peinture comme «métaphysique». En effet, la peinture de De Chirico contenait en essence tous les ingrédients du futur surréalisme: goût et attrait partagé de l'inconnu, du mystère, de l'inconscient et de l'oni-risme. Avec son métier académique, il rompt définitivement avec pointillisme, fauvisme, et cubisme, peignant des paysages néoclassiques hors de toutes contingences naturalistes.

COPIE ET CLONAGE

Après la Seconde Guerre mondiale, il retournera dans sa patrie, visitant assidûment les musées romains et florentins car il souhaite alors renouer avec la «grande peinture»,

copiant pour mieux les interpréter, les maîtres anciens qu'il admire, tels Véronèse, Titien ou Rubens, tandis qu'il ne cesse de se déguiser pour mieux s'autoportraituer. C'est également à partir des années 40 qu'il clone ses tableaux métaphysiques, travaillant en «mosaïque»: place, statue, cheminée, train et horloge s'additionnent en clins d'œil, au plus grand désespoir de ses anciens admirateurs déçus, alors que le peintre soutient n'y voir que le contre-pied de l'idée reçue de l'évolution linéaire de l'artiste alliée à la notion obsolète de chef-d'œuvre intouchable, arguments qui ne convaincront pas André Breton, à ce point fâché et grugé qu'il revendra l'un des chefs-d'œuvre du maître, «Le Cerveau de l'enfant», aujourd'hui au Musée de Stockholm (et absent de l'exposition). De Chirico brouillera un peu plus les cartes

en apposant des datations fantaisistes sur ses toiles.

Son influence pourtant sera immense et nombreux sont ceux qui lui doivent une dette majeure, que ce soit son compatriote Carlo Carra, ou parmi les dadaïstes, des artistes comme Grosz, Haussman et Dix; au Bauhaus, Oskar Schlemmer. Et que dire des surréalistes: Ernst, Dalí, Tanguy et nos compatriotes, Magritte, Delvaux et bien plus tard encore, Jacques Lacomblez.

Avec ces quelque 170 toiles présentées de manière chronologique,

cette rétrospective a valeur de démonstration, déroulant sans fard un parcours aussi exceptionnel qu'atypique, posant également en filigrane la question du génie créateur extrêmement bref de certains artistes — on pensera bien sûr à Rimbaud, Ensor ou Malevitch — qui n'ont pas eu l'opportunité ensuite de disparaître, à la fleur de l'âge, comme Lautréamont, Van Gogh ou Basquiat, et doivent alors se survivre, tant bien que mal, jusqu'à la fin. ■

Ben Durant

«L'ENTREVOYANT DANS UNE VITRINE DE LA RUE LA BOÉTIE, UNE FORCE IRRÉSISTIBLE ME POUSSA À DESCENDRE D'AUTOBUS POUR REVENIR LE CONTEMPLER.

André Breton parlant du *Cerveau de l'enfant*

De Chirico, «Piazza Souvenir d'Italie», 1925, collection part.

CAMILLE DE TAEYE AU BOTANIQUE

L'envers de l'abîme

Camille De Taeye (Bruxelles, 1938), qui vient de passer le cap de la septantaine et peut se targuer de cinquante années de peinture —il a exposé pour la première fois, en 1960— méritait pour lors une manifestation rétrospective d'importance. C'est chose faite au Museum du Botanique (qui fête ses vingt-cinq ans d'existence) avec une centaine de toiles, dessins et objets s'échelonnant de 1980 à nos jours. Mais comment définir la peinture de cet éblouissant

technicien [il fit ses classes chez Gaston Bertrand], coloriste hardi (ah, ses verts flash et ses oranges carotte!) et dessinateur aussi prodige que prolifique (voyez le monceau d'épluchures de crayon)? L'étiquette surréaliste qui lui est parfois accolée ne lui sied guère, il s'en moque d'ailleurs en rejetant ce «surréalisme à la papa»; par contre, sa filiation au néosymbolisme nous semble plus prometteuse, cadrant magnifiquement avec ce poème de Baudelaire: «La nature est un temple où de vivants piliers laissent parfois sortir de confuses paroles; l'homme y passe à travers des symboles qui l'observent avec des regards familiers».

Car effectivement chez De Taeye, Éros et Thanatos se promènent familièrement, main dans la main —éternels amants— dans des paysages verdoyants ou montagneux chers à l'artiste. Au-delà des tragédies familiales —fantomatique *Alexia* ou *Le chapeau de Gerda*— la Mort règne en maîtresse absolue et triomphé toujours, qu'elle soit squelette (*Comme nous sortions du parc...*), vanité (*Nivea*), œufs projetés hors du nid (*Mort et résurrection*), poussins en situation précaire (*Les grands enfants*),

voire instruments inquiétants avec lesquels elle fauche les existences: rasoir (*Les objets inutiles*), hache (*Layette*), scie (*La soyeuse*) ou torse transfiguré de flèches (*Saint Sébastien*), mais n'est-ce pas logique pour un homme suprêmement fasciné par l'univers morbide et transcendant du retable d'Issenheim de Matthias Grünewald? Côté Éros, légumes phalliques, serpents et poitrines voluptueuses ne cessent de hanter les souvenirs d'un adolescent qui fut sévèrement éduqué chez les jésuites.

Enchevêtrant de manière magique, fragments de corps et objets au sein de paysages réinventés, Camille De Taeye nous propose une magistrale leçon de peinture, à une époque où le beau métier ne séduit plus guère les jeunes artistes, lui préférant dorénavant l'intuition du geste aléatoire ou l'émulsion photographique.

Voilà donc un parcours étonnant par son atypisme, mais où l'on retrouve ici et là, comme des citations complices, le souvenir assimilé d'anciens maîtres tels Arnold Böcklin, Alberto Savinio, Fernand Khnopff ou James Ensor. Mais une fois sorti de l'exposition, on gardera longtemps en mémoire, le regard intensément tragique de son dernier autoportrait (2006), puissant et sans concession, Rembrandt des temps modernes, à la fois heureux et maudit, en «équilibre stable» au bord de l'abîme. ■

B. D.

«Giorgio De Chirico, La Fabrique des rêves», Musée d'Art Moderne, 11 Avenue du Président Wilson, 7516 Paris - www.mam.paris.fr

Jusqu'au 24 mai 2009 - Fermé le lundi. Catalogue couleurs sous la direction de Fabrice Hergot.

Camille De Taeye ou *l'envers de l'abîme*, Museum du Botanique, rue Royale 236, 1210 Bruxelles - Tél. 02 226 12 18. Jusqu'au 26 avril 2009 (du mercredi au dimanche de 12 à 20 h). Catalogue illustré, texte de Patrick Roegiers (*La Pierre d'Alun*). En parallèle, le Salon d'Art (1060-Bruxelles) présente également une série d'œuvres de l'artiste jusqu'au 16 mai 2009.

Anne Desobry (*Face à face*) exposé à l'Orangerie jusqu'au 26 avril.

La Durantiana à la Wittockiana

Notre collaborateur Ben Durant, galeriste et boulimique du livre, a proposé à des artistes contemporains de concevoir des reliures, réalisées ensuite par des relieurs chevronnés. La troisième exposition sur ce thème, intitulée la *Bibliotheeca Durantiana*, en référence au lieu d'exposition, présente plus d'une centaine de reliures, avec quelques «stars» comme François Morellet, Claude Viallat, Pal Horvath.

Bibliotheeca Wittockiana, rue du Bemel 23, 1150 Bruxelles - Jusqu'au 30 mai 2009 - www.wittockiana.org

© M. Grosjean